

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	HERNOT	François	PS	2 ^e vice-président
	BOCCARD	Damien	Ve	1 ^{er} secrétaire
	ECUYER	Renée	PLR	2 ^e secrétaire
	CHARPIER	Jacques	AGT	Membre
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CORNUZ	Eric	Ve
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGT
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	TILLMANN	Robert	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusé-e-s :	GAY	Lysianne	MCG
---------------------	-----	----------	-----

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Délibération n° 2011-49 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 350'000.-** destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers.
4. Délibération n° 2011-50 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'820'000.-** destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers.
5. Délibération n° 2011-51 relative à une demande de crédit de **CHF 450'000.-** destinée à la réalisation d'un chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'un petit parc public.
6. Délibération n° 2011-46a relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014). **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, PLR).
7. Délibération n° 2010-48a présentée par Philippe Hamann au nom du Parti démocrate chrétien de Meyrin - Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 141'500.-** destiné à financer l'achat de 12 chalets en bois, afin de les mettre à disposition des associations meyrinoises pour leurs activités ou pour des événements périodiques tels que le marché de Noël ou autres animations. **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (M. Tillmann, PLR).
8. Résolution n° 2011-17 présentée par Jacques Charpier, au nom du parti AGTCM, demandant que l'avenue de Mategnin (artère cantonale) soit dotée d'un revêtement "phono-absorbant" permettant de réduire sensiblement les nuisances sonores dues au trafic routier.
9. Résolution n° 2011-16a relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal. **Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité** (M. de Préville, Ve).
10. Motion n° 2011-07 présentée par Mme Adriana Schweizer au nom du parti UDC de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité routière au croisement de la rue Virginio-Malnati et de la route de Meyrin ainsi qu'à la rue de Vaudagne, à l'arrêt Gravière.
11. Motion n° 2011-08 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant la suppression du service de surveillance de la commune de Satigny par les APM meyrinois.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

Modification de l'ordre du jour :

Insertion de la résolution n° 2011-18 présentée par M. Hulliger

Comme cet objet fait référence au budget 2012, **Mme Girardet** annonce que M. Hulliger demande de mettre à l'ordre du jour son projet de résolution n° 2011-18 demandant au Conseil administratif de respecter la décision du Conseil municipal de maintenir le taux d'activité du rédacteur responsable du journal Meyrin Ensemble à 50%.

M. Hulliger annonce que la résolution n° 2011-18 est arrivée hors délai au secrétariat général (le jeudi midi au lieu du mercredi soir), mais étant donné qu'elle résulte d'une commission information et communication du mardi soir, il n'a pas eu le temps de la finaliser pour le mercredi. Néanmoins, cette résolution ayant une incidence sur le budget 2012, il souhaitait la soumettre au plus vite afin qu'elle soit applicable dès le 1^{er} janvier.

Mme Girardet met au vote l'insertion de la résolution n° 2011-18 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant au Conseil administratif de respecter la décision du Conseil municipal de maintenir le taux d'activité du rédacteur responsable du journal ME à 50%. Elle annonce un refus à la majorité évidente.

M. Girardet intervient énergiquement en demandant un décompte précis puisque visiblement il ne s'agit pas d'une majorité évidente.

Mme Girardet précise le vote: l'insertion de la résolution est **refusée par 16 non 11 oui et 3 abstentions** et sera mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil de janvier 2012.

* * *

1. **Communications du Bureau**

a. **Lettre d'orchestre de chambre Arcus Caeli concernant une demande d'audition datée du 21 novembre 2011**

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois, notre orchestre rencontre des difficultés dans l'organisation de ses répétitions et des concerts. Sans entrer dans les détails, nous devons souvent rechercher des salles de remplacement quand l'Aula de la mairie est occupée les soirs de répétition et nous nous délocalisons cet automne pour la seconde fois à la salle Frank-Martin parce que le Théâtre Forum Meyrin n'était pas disponible en octobre ou novembre.

En ce qui concerne cette dernière salle, nous l'avons réservée pour un concert exceptionnel, avec projection de films en mai 2012. Il s'agit d'un important projet

**Séance du 13 décembre 2011
tenue en séance ordinaire**

transfrontalier, organisé en partenariat avec la société de musique de Ferney-Voltaire et l'Orchestre à cordes du pays de Gex. Les trois formations, regroupant près de cent musiciens, joueront également à l'Esplanade du Lac à Divonne ainsi qu'à Ferney-Voltaire en juin.

Or, l'administration de Forum Meyrin vient de nous informer que la scène de théâtre ne saurait accueillir plus de quatre-vingt exécutants. Cette restriction nous plonge dans l'embarras et nous contraint à rechercher une solution.

Il ne serait pas correct de solliciter de nos partenaires une réduction de leur effectif, les musiciens participant à toutes les répétitions en vue des trois concerts prévus. Il n'est pas concevable non plus de nous rabattre sur une autre salle: outre les difficultés de réservation compte tenu des délais, les contraintes techniques du projet et le coût de location, cela éloignerait une fois de plus l'orchestre de son public.

Une autre éventualité serait de demander à Forum Meyrin, à titre tout à fait exceptionnel, une dérogation permettant d'accueillir 96 personnes sur scène, nombre qui représente le maximum prévu de participants. Toutefois, seuls, nous ne pouvons pas obtenir de la direction du théâtre une telle dérogation. C'est pourquoi notre comité sollicité une audition de la commission culturelle du Conseil municipal afin d'étudier en commun une alternative, à défaut de laquelle nous serions éventuellement amenés à renoncer au concert de Meyrin, ce qui enlèverait à notre manifestation son caractère transfrontalier.

En raison des contacts que nous avons avec nos partenaires et des délais de mise sur pied de cette production, nous souhaitons être entendus dans un délai exceptionnellement rapide et nous vous prions de nous en excuser.

Arcus-Caeli vous remercie, ainsi que les autorités communales, de tout ce qui a été déjà réalisé grâce au soutien de la commune de Meyrin et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, nos plus respectueuses salutations.

Pour le comité:
Suzanne Bundschuh
Présidente

Mme Girardet remet cette lettre au Conseil administratif en précisant que Mme Boget a déjà pris contact avec la présidente pour fixer un rendez-vous en janvier.

b. Lettre de M. Michel Croisier datée du 7 décembre et transmise au Conseil administratif

Concerne: enquête DGM 3626. Stationnement de Meyrin.

Structure communale de consultation des dossiers mis à l'enquête.

Madame la Présidente,

Habitant Cointrin depuis plus de 20 ans, je me permets de m'adresser à vous sur le point suivant.

Dans la procédure de mise à l'enquête du plan de stationnement de Meyrin, j'ai été à la fois témoin et victime de divers dysfonctionnements tant de la part de la DGM que des autorités exécutives de la Commune. En particulier, j'estime que la structure mise en place par la Mairie pour la consultation des dossiers mis à l'enquête n'est pas digne d'une commune de la taille de Meyrin et que cette structure ne fonctionne pas de manière satisfaisante.

En effet, suite à la publication de l'enquête publique 3626 parue dans la FAO, je me suis rendu le 28 juin dernier à la Mairie pour examiner le dossier en question. Le préposé qui m'a reçu dans la salle d'attente du 1^{er} étage, visiblement un responsable du secteur concerné, a commencé par me demander à quel titre je demandais à voir le plan de stationnement, de quelle commission je faisais partie, enfin qu'il fallait que je me rende en ville dans les bureaux du Canton. Voyant que j'étais déterminé et prétendant confondre le plan de stationnement cantonal avec celui de Meyrin, cet employé m'a apporté deux plans de voirie qu'il a étalés sur la table basse de la salle d'attente.

A la remarque que des places de parking sur le haut du côté pair du chemin des Avanchets (n° 20) n'étaient pas recensées, il m'a répondu qu'il s'agissait d'une place d'évitement. Cette réponse est erronée (à l'examen, le plan comporte d'autres erreurs). Comme cette personne a refusé de me faire une photocopie du plan de Cointrin, j'ai demandé de pouvoir copier le plan ailleurs que sur la moquette. A ce moment, le préposé a dit qu'il fallait voir si une salle était libre, puis est revenu avec un jeune collègue qui m'a tenu compagnie durant ma transcription manuelle du plan.

J'estime que le citoyen qui désire consulter les dossiers mis à l'enquête n'a pas à subir d'intimidations, ni même de remarques relatives à sa démarche, il ne doit pas décliner son identité ou justifier le motif de sa consultation. Il doit pouvoir obtenir copie de documents au besoin contre émoluments. Enfin, il doit pouvoir consulter les documents librement dans un endroit approprié.

Je pense que les personnes chargées du service de consultation ne doivent pas être impliquées dans les projets mis à l'enquête, de sorte qu'elles ne ressentent pas l'examen des dossiers comme une disqualification de leur travail ou une intrusion dans leur mandat. L'ensemble de la procédure devrait être neutre. Des locaux adéquats devraient être mis à disposition indépendamment de leur disponibilité à l'interne. Il n'y a pas lieu d'entraver la prise d'information d'une façon ou d'une autre. Le dossier transmis se doit d'être complet et non édulcoré. Il devrait être possible d'obtenir une aide sur demande plutôt qu'imposée.

Je comprends qu'un responsable puisse être stressé. Ayant travaillé moi-même à l'Etat, je sais qu'il est courant que des subalternes soient confrontés à des chefs mal lunés. Cependant, il se trouve que j'ai déjà formulé des remarques au sujet de la consultation des dossiers dans mes observations au PDCom. Par exemple, j'ai

noté que les employés de la Mairie ignoraient qu'une partie du PDCOM se trouvait en ligne sur le site de l'Etat. Ainsi, au lieu de pouvoir examiner à loisir cette épaisse documentation chez moi, j'ai dû revenir à plusieurs reprises à la Mairie pour prendre des notes manuelles. Cela semble archaïque à l'heure de l'informatique, de la transparence des informations et de la mise en ligne des services publics.

Pour le PDCOM, j'ai aussi relevé des bizarreries à propos de la voirie de Cointrin. Il est impossible que le trafic passant au chemin de Joinville au sud de la croisée du chemin Parmelin se monte à 1'000 unités par jour, alors que dans la partie nord, jusqu'à la route Casai, le trafic se monte à 11'000 unités. Cette erreur prouve que les rapports ne sont pas à 100% fiables et que les experts ne connaissent pas Cointrin. Il me paraît malencontreux que ma remarque n'ait pas été prise en compte. En effet, les observations des citoyens sont gratuites, contrairement à celles des experts.

En conséquence, j'estime que le service de consultation que la Commune a mis en place pour l'examen des dossiers en cours d'enquête devrait être revu et amélioré. Il en va de même du sort des remarques consécutives aux enquêtes. Le Conseil municipal devrait recevoir en temps utile une copie de ces remarques lorsque la commune est impliquée. Ces résultats devraient être pris en compte lorsqu'ils sont justifiés. Ainsi, la participation citoyenne serait encouragée.

Ayant tenu M. Hulliger au courant de mes démarches, j'ai eu l'honneur d'être invité à une séance AGT au sujet du stationnement le 28 novembre 2011. Il me semble que le problème que je soulève mériterait d'être examiné par l'ensemble du Conseil municipal.

En espérant que vous saurez porter attention à mon courrier, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Croisier

Mme Girardet remet également ce courrier au Conseil administratif.

M. Tschudi ajoute être étonné par les propos tenus dans ce courrier puisque le responsable de l'urbanisme et lui-même ont reçu M. Croisier en raison des observations qu'il avait faites dans le cadre de l'enquête publique. Or, à aucun moment de l'entretien, il n'a fait part des événements mentionnés dans sa lettre alors qu'il en avait la possibilité.

Néanmoins, il demeurera attentif à ce que les personnes soient bien reçues lors des mises à l'enquête publique.

c. Association des communes genevoises: entrée en force des décisions du FI

Mme Girardet explique que le Conseil municipal n'ayant pas fait usage de son droit de veto, les objets suivants et les décisions d'octroi sont entrées en force, à savoir:

- octroyer au Musée de la Croix-Rouge par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 500'000.- pour ses travaux de transformation.
- l'ACG a adopté à l'unanimité les contributions demandées aux communes pour le financement du Budget 2012 de l'Association des communes genevoises.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 14 novembre, proposition de M. Charpier

Inventaire des objets en cours

Vous avez trouvé sur vos tables un document intitulé "Inventaire des objets politiques" dans lequel sont répertoriés les objets ouverts. Ce document vous sera dorénavant remis en mai et en décembre et sera également disponible dans CMNet.

Nous vous invitons à faire part d'un éventuel oubli directement au secrétariat général.

Séance du 14 novembre, question de Mme Girardet

Accueil des nouveaux habitants

Lors du Conseil municipal du lundi 14 novembre écoulé, Mme Myriam Girardet s'est étonnée du fait que les conseillers municipaux n'avaient pas été conviés à la soirée d'accueil des nouveaux arrivants organisée par la Commune. A la suite de cette remarque, le Conseil administratif a le plaisir d'informer les élus municipaux de sa décision d'inviter désormais les membres du bureau à cette soirée à dater de la prochaine rencontre prévue en mai 2012. Le Conseil administratif tient toutefois à préciser qu'une délégation plus importante d'élus municipaux n'est pas souhaitable, à l'image de la dimension restreinte de la délégation de l'administration. En effet, afin de sauvegarder la convivialité et la qualité de l'accueil réservé aux participants, il importe que le nombre des représentants institutionnels demeure faible. Pour information, la soirée organisée le lundi 31 octobre dernier a réuni 35 nouveaux habitants.

Séance du 14 novembre 2011, question de M. Boccard

Code wifi à la salle du Conseil municipal pour les conseillers municipaux

Pour aller dans le sens de M. Boccard, nous vous informons que nous allons simplifier la procédure actuelle pour que les conseillères et conseillers municipaux puissent obtenir le code wifi. Vous trouverez à la rentrée, en janvier, la procédure complète et le code en question sur votre logiciel favori, le bien nommé CMNet.

Séance du 21 juin, question de Mme Ecuyer

Guide des loisirs

Mme Ecuyer a entendu dire que le guide des loisirs ne publierait plus les activités proposées par les clubs, mais uniquement les renseignements généraux. En réalité, une seule association, le Club des Aînés, a souhaité mettre plus d'informations, ce qui n'était plus possible dans la perspective du traitement équitable de tous les partenaires. Afin de faciliter la compréhension du Guide des loisirs, le contenu a été simplifié, restructuré par rubrique. Les sociétés ont été invitées à remplir un canevas destiné à donner du relief à leur communication.

Cette nouveauté a été introduite car chaque année le Guide des loisirs devenait plus disparate et perdait significativement en lisibilité.

Le guide des loisirs continuera ainsi à publier les activités proposées par les associations.

Désignation du responsable du service gérance et entretien des bâtiments

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a désigné **M. Serge OMARINI** en qualité de responsable du service gérance et entretien des bâtiments. Il est actuellement engagé par la Commune depuis le 1^{er} janvier 2009 auprès de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie en qualité de chef de projets architecte spécialisé en rénovation et physique du bâtiment. Son entrée en fonction est planifiée en février 2012 afin de répondre au mieux aux exigences de son poste actuel et aux besoins du service qui lui sera confié.

Nous lui souhaitons pleine et entière satisfaction dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

De plus, nous vous informons que, pour l'instant, nous n'avons pas encore souhaité démarrer le processus de recrutement d'un nouveau technicien en bâtiment dans ce service, poste qui avait été validé par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2011. En effet, nous préférons attendre que le nouveau responsable de service ait pris pleinement ses fonctions avant de déclencher cette démarche. En attendant, pour pallier une partie de la surcharge du service, nous avons opté pour l'engagement d'un prestataire externe pour une période d'une année. Cette société est chargée d'assurer le suivi énergétique, l'entretien et le dépannage de certaines installations communales.

Retraite du capitaine Vouilloz du corps des sapeurs-pompiers

Nous vous informons que le capitaine Vouilloz prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2012.

Nous le remercions vivement de son engagement sans faille durant toutes ces années à la tête de la compagnie.

La nomination de son remplaçant fera l'objet d'une prochaine résolution.

* * *

3. Délibération n° 2011-49 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers

Mme Girardet fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet à la commission ad hoc des Vergers.

M. Tschudi rappelle que le Conseil souhaite faire de cet écoquartier un exemple et les aménagements extérieurs prennent, dans ce contexte, une importance fondamentale. Il souhaite que ces aménagements, aussi bien publics que privés, soient de haute qualité, notamment du point de vue esthétique, environnemental et social et qu'ils puissent être pérennes. Il ajoute que ces discussions sont menées avec l'ensemble des propriétaires.

Ainsi, la meilleure manière d'atteindre cet objectif était de lancer un mandat d'étude parallèle qui mettra trois équipes pluridisciplinaires en concours et dont l'avantage est qu'elles collaboreront avec l'ensemble des partenaires.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** met aux voix le **renvoi en commission ad hoc des Vergers** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

4. Délibération n° 2011-50 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000.- destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprises immeubles) dans l'écoquartier des Vergers

Mme Girardet déclare que le Bureau propose le renvoi à la commission ad hoc des Vergers.

M. Tschudi explique que la somme, bien qu'avancée par la Commune, sera récupérée lors de l'octroi des superficies des droits à bâtir aux propriétaires qui financeront, au final, les places de parking. Il précise qu'il peut paraître étonnant d'avoir mis sur la même délibération l'étude des parkings avec celles des abris antiatomiques (ITAP) puisqu'ils sont situés à l'extérieur des immeubles. En effet, idéalement, il est prévu que les abris soient construits entre le parking des Arbères et celui des Vergers.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** soumet au vote le **renvoi en commission ad hoc des Vergers** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

5. Délibération n° 2011-51 relative à une demande de crédit de CHF 450'000.- destinée à la réalisation d'un chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'un petit parc public

Mme Girardet annonce que le Bureau recommande le renvoi à la commission des travaux.

M. Tschudi déclare que ce projet, déjà ancien, propose de construire un chemin piétonnier et un parc public. Le tram étant terminé, les problèmes entre propriétaires et riverains étant résolus et le 307B étant en phase de réalisation, la Commune peut à présent avancer dans la réalisation de ces différents éléments.

M. Orlandini intervient en précisant que le PLR souhaite accélérer la mise en place de ces aménagements et propose un vote immédiat.

Mme Girardet met aux voix le vote immédiat qui est accepté à la majorité évidente.

Mme Boget souhaite apporter une rectification, puisqu'il manque 500.- à la somme octroyée au Fonds d'art contemporain.

Mme Girardet avance le montant total de la délibération qui se monte à 450'500.-.

M. Girardet se montre étonné par la décision du Conseil de voter immédiatement puisque le premier projet avait donné lieu à de nombreuses discussions, notamment à propos des jeux d'enfants, du choix du revêtement, etc. Or, dans ce projet, ils ont complètement disparu. Il remarque que la nouvelle proposition prévoit de remplacer la place de jeux par des écopoints. De plus, il se demande si le stationnement des voitures (en provenance du village ou d'ailleurs) pour déposer les déchets ne risque pas de bloquer la route. En conclusion, il déplore le vote immédiat de cette délibération sans en débattre au préalable en commission.

M. Hulliger demande ce qu'il en est des murs de soutènement. D'autre part, il était question, dans le projet initial, de créer un passage pour accéder à l'écoquartier des Vergers. Il estime également regrettable de ne pas pouvoir en discuter en commission puisque les nouveaux membres du Conseil ne connaissent pas le dossier et que certaines questions mériteraient des réponses. Il déclare qu'il votera bien évidemment favorablement ce projet.

M. Charpier demande à la présidente de mentionner les votes réels et non pas à la majorité évidente. Il estime que par respect pour les gens qui sont contre ou qui s'abstiennent, la présidente pourrait donner le résultat complet du vote.

Mme Girardet en prend note mais argumente que cette manière de procéder facilite le cours de la séance.

Vu la somme en jeu, **M. Tschudi** déclare qu'il ne s'attendait pas à un vote immédiat. Bien que présent en 2007 lors des premières discussions sur le sujet en tant que conseiller municipal, il admet être parfaitement incapable de répondre aux différentes questions posées durant le présent débat. De même, il ne sait pas si l'Etat participera ou non au financement de ce projet. Si le vote immédiat est maintenu, il promet de

répondre aux différentes interrogations énoncées auparavant lors d'une prochaine commission des travaux.

Mme Girardet annonce que le secrétaire général leur a fait remarquer que, selon l'article 51 du règlement, il est parfaitement possible de revenir au renvoi en commission si nécessaire.

M. Tremblet procède à la lecture de l'article en question:

"Le vote immédiat est précédé d'un débat sur l'objet présenté. Le renvoi à une ou plusieurs commissions lors de ce débat reste possible à tout moment."

M. Girardet serait reconnaissant aux conseillers-ères municipaux-ales de soutenir le renvoi, ce d'autant plus qu'il n'est pas possible de faire un amendement sans l'avoir transmis préalablement au Bureau par écrit. Or, l'amendement pourrait parfaitement être pris en compte en commission.

M. Hulliger appuie la proposition de M. Girardet et ajoute être surpris par l'attitude de certains conseillers qui votent une telle somme sans en connaître les tenants et les aboutissants.

Faisant également partie des anciens, **M. Tillmann** estime néanmoins que le rôle du Conseil municipal est de faire avancer le projet sans forcément en discuter le moindre détail. Il rappelle que, depuis de nombreuses années, cet endroit est sinistré par les travaux et souhaite qu'il redevienne accueillant avec ou sans jeux pour enfants. Il demande aux conseillers de faire confiance au travail effectué par l'administration. Prenant exemple sur la délibération des chalets présentée à l'ordre du jour, il estime qu'investir trois commissions pour un budget de CHF 140'000.- est exagéré. Il maintient donc la demande de vote immédiat.

M. de Préville rejoint la position de M. Tillmann et en tant que président de la commission des travaux, il estime également préférable de s'attacher aux problèmes plus importants comme les Vergers, par exemple. Il déclare faire entièrement confiance à M. Tschudi qui saura apporter les réponses à certaines questions lors d'une prochaine commission des travaux. Il conclut en exprimant sa lassitude face à la tendance de certains conseillers à toujours vouloir tout contrôler au lieu d'avancer sur les dossiers.

A l'instar de ses deux préopinants, **M. Jimenay** souhaite rappeler que les interventions de M. Hulliger, Charpier et Girardet sont fondées sur de bonnes intentions, mais il faut à un moment donné savoir lâcher les détails mineurs pour s'intéresser aux questions plus importantes. Il opte donc pour le vote immédiat de cette délibération.

M. Hernot abonde dans le sens de la majorité et estime également que les habitants du quartier attendent ce chemin piétonnier depuis des années ainsi que le parc, il est donc temps de débiter rapidement les travaux.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2011-51**,

relative à une demande de crédit de CHF 450'500.- destinée à la réalisation d'un chemin piétonnier entre la route de Meyrin et le chemin du Bournoud, ainsi qu'un petit parc public

Vu la délibération n° 2007-9a prise par le Conseil municipal du 9 septembre 2008 relative aux travaux d'infrastructures nécessaires, entre autre, à la construction du TCMC;

Vu la mise en service de la ligne dite "Direttissima";

Vu les besoins d'assainissement demandés par les riverains;

Vu les accords domaniaux obtenus par les services de l'urbanisme;

Vu la nécessité de protéger les piétons et d'améliorer la mobilité douce du secteur;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 décembre 2011,

D E C I D E

PAR 28 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de CHF 450'500.-,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331.

* * *

6. Délibération n° 2011-46a relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, PLR)

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport de la commission du 24 novembre qui s'est déroulée en présence de M. Devaud, conseiller administratif et de MM. Solai et Wicht, de l'administration :

"Le programme de préretraite communal existe depuis 1997. Destiné aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires ayant exercé une activité à la Commune sans interruption pendant dix ans au moins et souhaitant prendre une retraite anticipée, il est reconduit tous les trois ans par le biais d'une délibération présentée au Conseil municipal.

L'objectif est d'encourager ces départs en compensant la baisse de revenu qui en découle par une rente complémentaire fixe destinée à combler la diminution de celle calculée par la CAP (caisse d'assurance du personnel). Il est possible de faire valoir son droit à la préretraite dès l'âge de 58 ans et jusqu'à 60 ans.

C'est une opportunité appréciable qui permet aux employés communaux de quitter leur activité professionnelle avant l'âge fixé par la CAP (62 ans pour l'instant) sans être trop pénalisé financièrement.

Financé entièrement par la Commune, ce programme s'intègre dans le système des trois piliers: l'AVS, la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

Cette rente complémentaire est versée selon deux modalités différentes à choix:

- soit durant une période fixe de cinq ans,*
- soit jusqu'à l'âge AVS (64/ 65 ans), en rente lissée.*

Quelle que soit la variante choisie, le montant total des rentes versées sera identique pour une même date de départ.

Le montant budgété pour l'année 2012 est de CHF 105'000.-. Il comprend la couverture des sept personnes qui sont actuellement en préretraite et de celles qui souhaiteraient bénéficier de ces mesures dès cette année. Il est également tenu compte de l'indexation des rentes sur la base AVS 2011.

Depuis 1997, 32 personnes ont demandé d'être mises au bénéfice de ce programme. Pour la période 2012-2014, sur 19 employés ayant la possibilité de partir en préretraite, 5 sont pressentis.

On constate que la demande est actuellement à la baisse.

Le retour financier pour la Commune est positif, étant donné que les charges salariales d'un fonctionnaire en fin de carrière sont plus élevées que celles d'un employé nouvellement engagé, y compris avec le coût du programme de préretraite communal.

Le système actuel s'avère donc bénéfique autant pour les employés désireux de prendre une retraite anticipée dans de bonnes conditions, que pour les finances communales.

La délibération pour la période 2012-2014 sera probablement le dernier programme de préretraite présenté sous cette forme. En effet, les incertitudes sur les révisions de l'AVS ainsi que les modifications en discussion actuellement à la CAP, qui visent à garantir son équilibre financier, pourraient avoir une incidence directe sur le programme de préretraite communal.

La CAP souhaite, entre autres, relever l'âge de la retraite à 64 ans et passer de 35 à 40 années de cotisations qui ne seraient pas augmentées. Elle envisage aussi de proposer des rentes partielles pour permettre aux employés qui le désirent de diminuer progressivement leur taux de travail.

Il paraît, cependant, judicieux de reconduire ce programme tel quel pour trois ans et d'attendre les décisions définitives de la CAP, dont la mise en place devrait se réaliser sur deux ans. L'administration pourra alors en évaluer les conséquences sur le programme communal de préretraite et proposer des aménagements, des modifications, voire même la suppression des mesures actuelles.

Après discussion, le président passe au vote :

La délibération 2011-46 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période : 1^{er} janvier 2012-31 décembre 2014) est acceptée à l'unanimité."

En tant qu'employé communal, **M. Gaetanino** s'abstiendra de participer au débat et de voter cette délibération.

M. Girardet relève la remarque émise dans le rapport qui présente ce programme de préretraite comme une mesure d'économie de fonctionnement entraînant ainsi une amélioration des finances communales. Il constate que, par le départ des 32 personnes ayant bénéficié de ce programme, la Commune se prive des compétences acquises durant plusieurs années. Il souhaite que les personnes bénéficiaires de ces mesures de préretraite ne soient pas remplacées par des personnes à compétences égales, mais par de jeunes Meyrinois, demandeurs d'emploi, qui pourront ainsi acquérir de nouvelles compétences et obtenir une ascension professionnelle. Il annonce que, dans cette perspective, le MCG votera avec plaisir cette délibération.

M. Hernot donne lecture de la position des socialistes:

"Le désir de partir en retraite est un choix de vie fait par les salariés. Etre le responsable de son emploi du temps, choisir ses activités et les faire au rythme qui convient est pour quelques employés communaux une forte aspiration. Ils choisissent de diminuer leur pension pour améliorer leur qualité de vie.

Pour la Commune, cette disposition est une source d'économie mais c'est aussi la possibilité de renouveler et rajeunir une partie du personnel communal.

La délibération ne fait que renouveler une pratique existante. Une particularité importante, énoncée par Mme Ecuyer, est qu'il s'agit probablement de la dernière fois que ces mesures de préretraite seront proposées. Les modifications législatives ou statutaires envisagées dans un futur proche ne permettront certainement plus une telle proposition.

Les salariés et la Commune étant bénéficiaires de ces mesures, le parti socialiste soutiendra cette délibération."

M. Amato fait part de la position des Verts :

"Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur la reconduction d'une nouvelle série de trois ans de ce programme de préretraite communale qui existe et est en fonction depuis 1997. Celui-ci a déjà fait ses preuves et a bien montré que non seulement il permettait de dégager plus de places pour l'engagement de nouveaux jeunes, mais également de faire des économies au niveau des salaires. C'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération."

Mme Duay Duran présente la position des démocrates-chrétiens :

"En commission des finances du 24 novembre, on nous a exposé la délibération relative aux mesures de préretraite pour les employés communaux.

Il s'agit de reconduire pour les trois prochaines années le programme de préretraite mis en place en 1997.

A noter que, pour des raisons économiques, liées au financement des rentes et à la longévité des personnes, ce programme peut être remis en question par la Caisse de pensions qui est actuellement en train d'effectuer une révision complète qui s'étendra sur les deux prochaines années. La CAP est donc en train de revoir sa position :

1. sur la durée des cotisations, à savoir de rallonger la retraite de 2 ans, soit de 62 à 64 ans et
2. de passer le taux annuel calculé par année de service, actuellement de 2% (sur 35 ans) à 1.75% (sur 40 ans), ce qui permettrait néanmoins toujours d'offrir une rente équivalente à 70% du dernier salaire, aux employés qui auront l'ancienneté requise.

Dans l'immédiat, il nous semble important de continuer avec le programme de préretraite, dont nous aimerions en rappeler les éléments clés, à savoir :

- 32 employés représentant l'ensemble des services communaux ont déjà bénéficié de ce programme dès son entrée en vigueur en 1997. Il a été démontré que ces mesures engendrent non seulement une économie pour la Commune, mais représentent aussi un bénéfice important pour les employés communaux qui souhaitent consacrer plus de temps à leur famille ou effectuer des activités personnelles, tout en étant en bonne forme physique;
- ce programme, assure aux employés communaux, qui ont un minimum de 10 années d'ancienneté, une continuité de revenu par l'intermédiaire d'une rente mensuelle, entre le moment du départ (donc de la préretraite) et l'âge légal de la retraite, lorsqu'ils toucheront la rente AVS, soit à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes;
- cette rente est bien évidemment complémentaire à la rente LPP, donc aux prestations versées par la CAP;
- pour en bénéficier, l'employé doit en faire la demande entre 58 et 60 ans. Dès 60 ans et 1 mois il n'en aura plus le droit. Les employés ont deux options à choix pour le versement de la rente, à savoir:
 - a) durant une période fixe de 5 ans, soit de 58 à 63 ans ou
 - b) jusqu'à l'âge légal de l'AVS, soit de 58 à 65 ans. Dans ce cas, le montant serait évidemment inférieur.

Concrètement, un employé communal qui décide de partir en préretraite à 58 ans, a la possibilité de toucher :

- une rente mensuelle de 58 ans jusqu'à 65 ans,
- la rente LPP versée par la Caisse de pensions à 62 ans,

- la rente AVS versée dès l'âge de 65 ans, (lorsque la rente de la Commune aura cessé). C'est pourquoi, cette rente complémentaire peut être assimilée à un "pont AVS".

Il est certain qu'un programme de préretraite est tout à fait en adéquation avec les pratiques courantes au sein de nombreuses sociétés. Offrir un tel programme, face à un marché de travail aussi exigeant et volatil comme celui auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, représente non seulement un avantage social pour l'employé, mais il est également favorable pour l'image de la Commune.

Notre groupe accepte donc cette délibération, qu'il soutient et qu'il approuve.

Merci de votre attention."

M. Tillmann annonce que son groupe soutiendra ce projet, car les mesures de préretraite ont toujours été soutenues par le parti libéral radical tant dans le domaine public que privé. Il espère que les prochaines décisions permettront aux employés qui le souhaitent de bénéficier encore de ces mesures.

M. Hubert annonce que le groupe UDC votera favorablement cet objet.

M. Hulliger déclare que le groupe AGT acceptera bien évidemment ces mesures de préretraite qui ont montré leur efficacité et leur attractivité.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** soumet au vote la **délibération n° 2011-46a,**

relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014)

Vu les mesures d'économies de fonctionnement recherchées pour l'ensemble des services et les avantages sociaux découlant d'un programme de préretraite;

Vu les négociations entre la commission du personnel, les responsables de service et le Conseil administratif;

Vu les délibérations n° 1a/1997 et n° 8a/2000 relatives à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux, votées les 25 mars 1997 et 7 mars 2000, et entrées en vigueur les 1^{er} janvier 1997 et 2000;

Vu la délibération n° 30a/2002 relative à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux votée le 10 décembre 2002, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003;

Vu la délibération n° 43a/2005 relative à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux votée le 20 décembre 2005, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;

Vu la délibération n° 2008 - 57 a relative à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux votée le 3 mars 2009, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009;

Vu les économies financières observées depuis l'introduction du programme de préretraite;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 décembre 2011,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'appliquer les mesures de préretraite au personnel qui en fait la demande, selon les conditions annexées à la présente délibération,
2. d'imputer le montant des rentes annuelles sur la rubrique budgétaire No 09.307 "Prestations aux pensionnés",
3. de fixer à 58 ans révolus la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite anticipée (avenants à l'article 41 du statut du personnel de la commune de Meyrin LC 30 151), sous réserve de changements législatifs,
4. que le programme de préretraite est introduit pour une durée de trois ans dès son entrée en vigueur, au 1er janvier 2012,
5. qu'un rapport final des incidences financières consécutives à ces mesures de préretraite sera établi.

* * *

7. Délibération n° 2010-48a présentée par Philippe Hamann au nom du Parti démocrate chrétien de Meyrin - Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 141'500.- destiné à financer l'achat de 12 chalets en bois, afin de les mettre à disposition des associations meyrinoises pour leurs activités ou pour des événements périodiques tels que le marché de Noël ou autres animations. Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments (M. Tillmann, PLR)

M. Tillmann lit le rapport des séances de commission de gérance et entretien des bâtiments du 22 juin et 24 novembre:

"Mesdames et Messieurs,

Il a fallu 3 séances de commission gérance et entretien des bâtiments sous la présidence de Placide Iswala pour pouvoir vous présenter, ce soir, le retour de la commission concernant la délibération n° 2010-48 de CHF 250'000.- présentée par Philippe Hamann.

La première séance s'est déroulée lors de la précédente législature avec M. Jean-Marc Devaud en tant que conseiller administratif et M. Géo Dessimoz comme chef de service.

Lors des seconde et troisième séances, c'est M. Olivier Chatelain qui assura la présence de l'administration.

Cette séance a permis de présenter le projet ainsi que les chalets qui devraient être mis à la disposition des Meyrinois pour différentes manifestations, telles que le marché de Noël, la Fête des écoles et le 1^{er} août, manifestations ponctuelles, sportives ou à but d'animer des manifestations de quartier. Plus conviviaux que les tentes, mais en complément de celles-ci, ils bénéficient, en outre, de la lumière, d'un système de chauffage et sont fermés à clé.

Je me permettrais, si vous le voulez bien, de faire une synthèse des 3 séances car elles furent complémentaires et pas mal de questions, interrogations et réponses se sont complétées au long des discussions.

Avant de parler des chalets en eux-mêmes, plusieurs commissaires ont demandé si les coûts relatifs au stockage, aux accessoires divers, raccordements électriques et transports avaient été pris en compte dans la délibération. Réponse de M. Chatelain qui estime que, vu le système de stockage des chalets qui peuvent s'empiler, l'espace au CVH est assuré. Quant au montage au moyen de matériel lourd, pas de surcoût pour les manifestations où le personnel communal est déjà impliqué, mais présenterait un coup supplémentaire pour les manifestations d'ordre associatif. Il précise également que le montant de la délibération comprend tous les frais inhérents à l'achat, au stockage, au transport, aux housses de protection, aux gabarits et au câblage nécessaire.

Lors de la séance du 22 juin, c'est sous une pluie battante que les commissaires sont conviés à assister au déploiement du chalet. Celui-ci, en effet, s'ouvre

comme une boîte et est prêt en quelques minutes si l'on a l'élévateur nécessaire. La vision du volume et des possibilités d'aménagement de l'espace sont montrés. On peut ouvrir l'arrière, avoir des portes latérales, coupler 2 éléments pour un plus grand espace. Deux tailles sont également possibles: 6m et 4m. L'ouverture côté public permet un avant-toit et une tablette pour déposer ou servir des aliments ou vendre des objets.

Une fois à l'abri et au sec, les questions fusent :

- 1. Pourquoi douze chalets ?
Douze chalets correspondent au transport de deux camions (6 par voyage) et forment plus facilement un village. En outre, plusieurs manifestations peuvent se tenir le même jour.*
- 2. A-t-on le matériel pour les transporter ?
Le CVH dispose du matériel nécessaire sans devoir investir dans un véhicule spécifique.*
- 3. Pourquoi ne pas faire un essai en louant un ou deux ?
Le prix de la location d'une pièce représente environ CHF 1000.- pour la semaine et CHF 900.- de transport.*
- 4. Le matériel sera-t-il suffisamment utilisé ?
Le potentiel existe et l'offre est nouvelle. Les manifestations organisées en hiver seront mieux loties.*
- 5. Peut-on en trouver d'occasion ?
Pas à la connaissance des services de la Commune.*
- 6. Ne peut-on en trouver en Suisse ?
Pas d'équivalent connu dans notre pays.*
- 7. Que sera-t-il facturé aux associations et utilisateurs ?
Le principe de la gratuité ou d'un faible défraiement devrait être abordé sans trop taxer les associations. En cas d'utilisation commerciale, un prix devrait être négocié.*
- 8. Ne mettons-nous pas à la disposition de nos contribuables un instrument, dont ils n'ont pas besoin ?
Le marché de Noël, l'inauguration du tram en décembre, les foulées automnales ainsi que des manifestations qui se déroulent sur plusieurs jours avec la possibilité de mettre le matériel sous clé sont des exemples du potentiel des chalets. En outre, la possibilité de mixer tentes et chalets est intéressante lors des fêtes traditionnelles.*

Lors de la dernière séance du jeudi 24 novembre, une bonne surprise attendait les commissaires, En effet, après réévaluation des chiffres des précédentes commissions, le montant TTC de la délibération se voit réduire de CHF 250'000.- à 141'500.-. L'administration a en effet pu calculer les chiffres en fonction d'informations plus précises.

Cette séance a mis en lumière les possibilités restreintes de placer les chalets dans leur ensemble sur la place des 5-Continents. Par contre, la place de Meyrin-Village peut les accueillir. Le réseau électrique est également suffisant dans les deux cas. Plusieurs questions évoquées ci-dessus sont revenues sur la table par

Séance du 13 décembre 2011
tenue en séance ordinaire

des commissaires absents lors des séances précédentes ou qui voulaient simplement réaffirmer leur position.

En outre, si chacun a pu avoir le sentiment du travail bien fait, 3 commissions pour cet objet, dont le vote avait déjà été acquis en seconde séance et dont le montant reste somme toute modeste a semblé un tantinet exagéré à un commissaire.

Voici de manière groupée les votes de ces séances :

Séance du 22 juin :

*Qui accepte l'acquisition de 12 chalets de 4m chacun ?
Accepté par 7 oui, 2 non et 3 abstentions.*

*Qui accepte l'acquisition de 10 chalets de 4m chacun ?
Refusé par 2 oui, 5 non et 5 abstentions.*

*Qui accepte l'acquisition de 6 chalets (parmi les 12) de 4m chacun avec options portes latérales et crochets de couplage ?
Accepté par 7 oui et 3 abstentions.*

Séance du 24 novembre :

Lors du vote de la dernière commission avec la modification de la délibération à CHF 141'500.-, 2 votes ont été effectués soit :

*Qui accepte de louer des chalets pour un essai la première année soit environ CHF 16'000.- de dépenses ?
Refusé par 2 oui, 8 non et 4 abstentions.*

Et enfin, la délibération n° 2010-48a pour l'achat de 12 chalets de 4m pour la somme de CHF 141'500.- est acceptée par 9 oui, 4 non et 1 abstention.

Merci de votre attention."

Mme Luthi déclare ne pas avoir été convaincue par les réponses données lors des commissions, d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'étude sur la clause du besoin auprès des associations communales. En conclusion, le parti socialiste ne soutiendra pas cette délibération.

M. Hamann souhaite déplorer le manque de visibilité des exposants du marché de Noël qui s'est déroulé le weekend dernier à la salle Antoine-Verchère en dépit de la qualité des produits. Il ajoute qu'en été, la population répond merveilleusement bien à la profusion de fêtes organisées par la Commune. Il est donc persuadé que l'achat de ces chalets permettra d'étendre et de donner une nouvelle dimension au marché de Noël et à d'autres activités. Enfin, il estime capital de se projeter dans l'avenir en rêvant la future cité de Meyrin. En conclusion, il annonce que le parti démocrate-chrétien soutiendra cet objet.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position des Verts:

"Le crédit de CHF 141'500.- destiné à l'achat de 12 chalets en bois a provoqué un débat au sein des Verts de Meyrin-Cointrin. Une partie d'entre nous n'était pas d'accord avec les "vu" que comporte la délibération elle-même. En effet, le besoin des associations meyrinoises en matière de chalets reste encore à prouver.

Nous observons qu'aucune association n'a sollicité la Commune pour l'achat des chalets et paradoxalement aux dires de M. Hamann, et cela a été relevé en commission, les exposants de l'actuel marché de Noël n'ont pas manifesté d'intérêts pour ces chalets.

Une autre partie de notre groupe pense que ces chalets seront probablement utilisés par des associations meyrinoises si les conditions de location s'avèrent raisonnables. La partie qui approuve cette délibération estime que nous ne prenons pas un grand risque, que, dans une année, nous pourrions faire un bilan de l'utilisation de ces chalets, ce qui nous permettra soit de nous rendre compte de l'utilité des mêmes soit, cas échéant, de les louer ou les revendre.

C'est pour ces différentes raisons que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin accordent la liberté de vote."

M. Hubert déclare être satisfait que l'on vote enfin cette délibération. Il aura fallu trois commissions pour décider de l'achat de 12 chalets qui vont enrichir le patrimoine communal afin de les mettre à disposition des associations pour différentes manifestations, mais aussi pour rendre le marché de Noël du village plus attractif et mieux animer le cœur du village. Il annonce que son groupe votera favorablement cette délibération.

Mme Inacio déclare que son groupe soutiendra cette délibération, mais insiste pour que le fournisseur soit suisse romand. En effet, pourquoi allez chercher ailleurs, en l'occurrence en France, alors que le même produit est fabriqué en Suisse ? En deux jours, le MCG a reçu une offre provenant d'un constructeur de Leysin, dont elle souhaite transmettre les coordonnées et le détail des prix au conseiller administratif délégué.

M. Charpier estime que la troisième séance de commission n'a pas été inutile puisqu'elle a permis de diminuer la facture de CHF 100'000.-. Au vu de la démonstration faite aux membres de la commission, il n'a jamais douté de l'excellent choix de l'achat de ces chalets. Néanmoins, il s'est abstenu car il a estimé que le nombre était trop important et que 6 chalets auraient été plus judicieux de prime abord, quitte à en racheter d'autres en fonction des besoins. Il annonce donc que son groupe aura la liberté de vote étant donné que M. Hulliger est enchanté par le contenu de cette délibération.

Tout ayant été dit, **Mme Ecuyer** souhaite toutefois insister sur l'utilité des différentes commissions, puisqu'elles ont permis de baisser le prix de CHF 100'000.-. Il est probable que durant les deux premières commissions, le prix relativement élevé ait pu agir comme un frein à l'approbation de cette délibération. Elle déclare que le groupe libéral-radical soutiendra cet objet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2010-48a**,

présentée par Philippe Hamann au nom du Parti démocrate-chrétien de Meyrin - Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 141'500.- destiné à financer l'achat de 12 chalets en bois, afin de les mettre à disposition des associations meyrinoises pour leurs activités ou pour des événements périodiques tels que le marché de Noël ou autres animations

Vu les besoins en infrastructures des associations ou de la population lors des fêtes des écoles ou nationale, voire à d'autres moments de l'année;

Vu l'existence d'un marché de Noël à Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission de gérance et entretien des bâtiments, dans sa séance du 13 décembre,

D E C I D E

PAR 20 OUI, 9 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 141'500.-** destiné à financer l'achat de 12 chalets en bois, afin de les mettre à disposition des associations meyrinoises pour leurs activités ou pour des événements périodiques tels que le marché de Noël ou autres animations,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense en cinq annuités, de 2013 à 2017, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 30.331.

* * *

8. Résolution n° 2011-17 présentée par Jacques Charpier, au nom du parti AGTCM, demandant que l'avenue de Mategnin (artère cantonale) soit dotée d'un revêtement "phono-absorbant" permettant de réduire sensiblement les nuisances sonores dues au trafic routier

M. Charpier déclare que différentes solutions ont été proposées pour améliorer l'avenue de Mategnin, lesquelles n'ont pas toujours abouties. Face aux 17'000 véhicules circulant sur cette voie cantonale, et le plan directeur cantonal en prévoit 26'000 dans quelques années, il était temps de faire une proposition concrète qui puisse soulager les riverains. Il rapporte qu'un tapis phono-absorbant a été mis en place à Fribourg à la grande satisfaction des habitants. Il souhaite également que l'Etat examine les possibilités d'aménager un tel revêtement sur d'autres artères cantonales et communales.

M. Tschudi comprend très bien la position de M. Charpier. Toutefois, il annonce que ce point n'a pas été négligé par les autorités communales. Tant que le tram était en construction, il était impossible de mettre en place ce genre de revêtement puisque l'avenue de Mategnin avait été désignée comme artère de délestage du trafic durant toute la période des travaux. Depuis la fin des travaux, la Commune a insisté lourdement pour aller de l'avant dans la réalisation d'un revêtement photo-absorbant. Etant donné qu'un collecteur doit être mis en place sur l'avenue de Mategnin, la Commune a proposé au DCTI de se charger d'ouvrir la route pour l'installation du collecteur et de laisser le service cantonal revêtir la route d'un tapis phono-absorbant. Il annonce donc le dépôt d'une délibération à ce sujet au printemps prochain. De plus, selon le planning proposé par la Commune, et approuvé par le DCTI, la mise en place du collecteur est prévue à l'automne prochain.

Revenant sur le deuxième point du dispositif, **M. Tschudi** explique que les démarches entreprises par l'administration visent à réduire le trafic sur la rue des Vernes et l'avenue Ste-Cécile. Quant à l'avenue Auguste-François-Dubois, il s'agit indéniablement d'une route extrêmement fréquentée et qui pose de nombreux problèmes, notamment de nuisances sonores, de surcharge de trafic, et l'impossibilité d'y faire passer un transport public efficace. Ce sujet a été largement débattu en commission d'urbanisme lors de l'étude sur le plan directeur cantonal. Il a été demandé, avec l'appui de l'association des habitants de Mategnin, un renforcement de la circulation des piétons et des cyclistes et enfin d'envisager un transport public efficace en site propre.

En conclusion, **M. Tschudi** constate que le vote de cette résolution ne fera rien avancer dans la mesure où les démarches sont déjà en cours.

M. de Préville estime qu'au vu des éléments mentionnés par M. Tschudi, il lui semble inutile de voter cette résolution.

M. Robert pense que si le Conseil municipal vient appuyer les démarches du Conseil administratif, cela ne peut qu'être favorable au projet. En effet, cette résolution ne fait pas qu'insister sur le problème des nuisances sonores, mais également sur le problème lancinant du trafic sur cette artère qui devra trouver d'autres solutions, notamment la prolongation du tram vers Ferney avec un parking d'échanges au terminus et la réalisation de l'artère de contournement Est.

M. Hulliger estime que cette résolution est utile puisqu'elle permet de confirmer les démarches entreprises par le Conseil administratif. Il trouve important que tout le Conseil municipal se mobilise pour cette résolution et, si elle venait à être retirée de l'ordre du jour, cela pourrait avoir un effet négatif pour le DCTI, qui pourrait parfaitement en conclure que rien ne presse. Il termine en annonçant que son groupe votera favorablement cette résolution.

Mme Girardet met au vote l'entrée en matière de cet objet qui est accepté à la majorité évidente.

M. Orlandini apprécie la rationalité de l'intervention de M. de Préville, mais il pense que le soutien au Conseil administratif n'est pas négligeable. A titre d'exemple, il mentionne la qualité du revêtement mis en place sur la route de Vernier. En conclusion, il déclare que son groupe votera favorablement cette résolution.

Au nom du MCG, **M. Girardet** soutiendra cet objet car le Conseil municipal a insisté à maintes reprises pour que des solutions soient apportées sur cette avenue. Il se dit étonné par la prise de position de M. de Préville qui insistait préalablement sur le besoin de donner des directions; voter cette résolution ne fera que confirmer que le Conseil administratif est sur la bonne voie.

Revenant sur la déclaration de M. Tschudi, M. Girardet est surpris par l'annonce de la délibération pour la pose d'un collecteur sur l'avenue de Mategnin, car il se souvient qu'il y a une dizaine d'années, le Conseil municipal avait voté un crédit de construction pour l'ensemble des travaux de séparation sur la Commune. Si ce crédit est épuisé, il espère que l'argumentation sera solide, car par le passé les votes de crédit se faisaient par tranches entières et non pas petits montants. Il souhaite également être sûr que cette demande de crédit de construction n'est pas une manière détournée de l'Etat pour faire payer une partie des charges à la Commune comme ce fut le cas pour la tranchée couverte.

M. Jimenay annonce que son groupe apportera son soutien à ce projet.

M. Reiss déclare que le groupe UDC soutiendra cette résolution.

M. Charpier ne retirera pas sa résolution, car il est important que le Conseil municipal donne sa position. Ayant annoncé le dépôt de cette résolution il y a quelques mois déjà, M. Charpier est enchanté de constater que le Conseil administratif est à l'écoute du Municipal, ce qui n'a pas toujours été le cas avec le conseiller précédent en charge de ce dicastère.

M. Tschudi rappelle que, suite à l'analyse sur les zones de bruit, il en était ressorti que les limites recommandées étaient largement dépassées sur l'avenue de Mategnin. Le Canton avait donc prévu des mesures pour remédier à cet état de fait.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** soumet au vote la **résolution n° 2011-17**,

présentée par Jacques Charpier, au nom du parti AGTCM, demandant que l'avenue de Mategnin (artère cantonale) soit dotée d'un revêtement "phono-absorbant" permettant de réduire sensiblement les nuisances sonores dues au trafic routier

Vu l'importance du trafic automobile sur l'avenue de Mategnin qui atteint actuellement 17'000 véhicules/jour et qui, selon les prévisions, augmentera encore pour tendre à 26'700 véhicules/jour en 2020, et ce, malgré la mise en service du tunnel sous la route de Meyrin (voir PDCom p.74);

Vu le dépassement notable des limites autorisées en ce qui concerne le niveau sonore découlant de ce trafic;

Vu la forte densité de population résidant le long de cette artère entre les giratoires de Feuillasse et Ste-Cécile;

Vu que le niveau sonore particulièrement élevé constitue une véritable gêne pour les riverains, pouvant même avoir des conséquences fâcheuses sur leur santé (sentiment de fatigue chronique, stress, troubles de l'attention, etc.);

Vu le report, par le Canton, aux calendes grecques (en attendant l'hypothétique aboutissement du projet PACA), de l'étude de la route de contournement Est de la Cité (voir PDCom p.189);

Vu l'adoption récente du plan de site de Meyrin-Parc (quartier longeant notamment l'avenue de Mategnin) qui ne permettrait pas de construire des ouvrages de protection tels que parois antibruit;

Vu les réalisations très positives mises en place dans d'autres cantons et notamment à Fribourg (commune de Sugiez), en recouvrant les chaussées d'un tapis "phono-absorbant";

Vu le soutien financier que la Confédération peut apporter à de telles réalisations;

Vu l'intérêt que pourrait apporter cette solution également à d'autres artères cantonales à grand trafic sur le territoire de Meyrin (avenues Ste-Cécile et A.-F. Dubois, rue des Vernes);

Vu les législations fédérale et cantonale existantes (loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983, ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (K170.10) du 12 février 2003;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 13 décembre 2011,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander à l'Office du Génie Civil du DCTI, via le Conseil administratif:

1. de mettre en place dès que possible un revêtement "phono-absorbant" sur l'avenue de Mategnin, entre les giratoires de Feuillasse et de Ste-Cécile, afin de réduire les nuisances sonores induites par le trafic routier,
2. d'étudier la possibilité d'en faire de même sur les autres artères cantonales à fort trafic, telles que les avenues Ste-Cécile et A.-F. Dubois (jusqu'à la frontière) et la rue des Vernes.

* * *

9. **Résolution n° 2011-16a relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal. Rapport de la commission d'urbanisme et mobilité (M. de Préville, Ve)**

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission du 9 novembre 2011 :

"Après les salutations d'usage, le président, M. Laurent Tremblet, passe la parole au conseiller administratif en charge du dicastère, M. Tschudi. Ce dernier passe la parole à la personne du SUTPE qui a développé une analyse du plan directeur cantonal, à partir des remarques qui ont été faites par l'ensemble des conseillers municipaux lors de la commission du 14 septembre 2011, où les représentants des autorités cantonales ont présenté ce plan.

Auparavant, le président lit une lettre de Mme Jobin, présidente de l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours. Mme Jobin demande que son association soit reçue par le Conseil municipal pour discuter des déclassements prévus dans le plan directeur cantonal (PDCant). Les membres du SUTPE estiment que recevoir cette association pour qu'elle fasse valoir ses objections implique que nombre d'autres associations devraient être reçues et qu'il est préférable de surseoir à de telles auditions jusqu'à ce que cette commission ait donné son préavis. Dans le cas où ce préavis serait positif, il serait alors temps d'auditionner ces associations ; dans le cas contraire, ce serait redondant.

Le président donne la parole à la personne du SUTPE qui a analysé le PDCant. Son analyse indique que l'objectif principal des autorités cantonales est la construction de 50'000 logements d'ici à 2030 et que son plan s'articule autour de trois grands chapitres : mobilité, urbanisation et espace rural et paysager.

Mobilité : conception multimodale des déplacements au niveau cantonal, basée sur un réseau de transports publics raccordé aux réseaux national et international, sur l'optimisation des transports individuels et la mobilité douce.

Urbanisation : recherche systématique de surfaces pour la construction de logements, liés à des structures flexibles pour des activités, en particulier des activités industrielles.

Espace rural & paysager : valorisation du paysage urbain et développement du réseau des espaces verts et des espaces naturels, d'une part, et soutenir et promouvoir la production agricole locale, d'autre part.

La mise à l'enquête publique du PDCant a eu lieu en mai et juin 2011. La consultation des autorités communales prend fin en décembre 2011.

Le SUTPE nous fait part de son analyse comparative du PDCant et du plan directeur communal. Il note un bon alignement des grandes lignes des deux plans et une bonne intégration de ceux-ci dans le développement de notre agglomération et le fameux PACA. Toutefois, il observe un fort déséquilibre dans les développements des deux rives du Rhône, avec de nombreux changements sur la rive droite et de rares et légères modifications sur la rive gauche. Il regrette également l'absence de priorités et par là, d'un calendrier général et celle de précisions des moyens financiers et humains que ce plan entend mettre en œuvre.

Le PDCant souffre également d'incohérences entre les objectifs annoncés et les mesures préconisées. Ceci est particulièrement visible dans les projets stratégiques de développement, les PSD, nouvel outil de planification, censé accélérer les mises en œuvre, mais encore à l'état de belles intentions.

Le SUTPE nous fait la liste des principales divergences entre les deux plans :

- En dépit de l'objectif du PDCant de développer les liaisons tangentielles, ce plan ne fait aucune mention de la connexion de Meyrin à Ferney, pourtant source de nombreux problèmes de circulation et mobilité.
- Il néglige la valorisation des arrêts ferroviaires, alors que les CFF ont déjà informé Meyrin de leur intention d'accroître la capacité des voies avant 2018.
- Le PDCant veut clairement transformer la Zimeysa en une zone de stockage et de logistique (faible valeur ajoutée), ce qui est diamétralement opposé à notre plan communal. La Zimeysa est un succès, car elle combine des activités à haute valeur ajoutée (recherche, horlogerie, informatique, pharmaceutique) à des activités de logistique et stockage. L'arrivée du tram et d'un futur RER positionne cette zone comme idéale pour le développement d'activités mixtes.
- Le PDCant indique que Meyrin aura l'honneur d'inaugurer son nouveau joujou, le PSD, grâce au joliment nommé PSD "Tête GVA" (terme poétique, gracieux et assez primesautier). Malheureusement, comme c'est tout nouveau, les autorités cantonales ne semblent pas très bien savoir comment ça marche et ont omis de préciser la chronologie et les marges de manœuvre. Il s'appuie sur des hypothèses de déclassement pour le moins audacieuses et naïves. Il semble ignorer les besoins en espaces verts et les infrastructures (écoles, crèches, etc.) que ce PSD va entraîner. Il semble imaginer que la capacité actuelle des transports individuels et communs est suffisante pour absorber les

transports induits par les nouveaux logements et emplois prévus, alors qu'elle est déjà en saturation sur la route de Meyrin, axe principal.

- *La préservation du "Cœur Vert" n'est pas assez soulignée. Meyrin estime qu'un tram et des pistes cyclables doivent la relier à Ferney, mais que cet axe ne doit pas voir un développement urbanistique afin de préserver ce "Cœur Vert".*

Le SUTPE nous fait part de toute une collection d'objectifs négligés par le PDCant, car de moindre importance au niveau cantonal, mais intéressant fortement notre commune : mutualisation des stationnements, aménagements cyclables, écoquartiers, « bike and ride », ...

Le chef du SUTPE nous indique son souci à propos d'une possible modification de limites de zone autour de trois points situés le long de la Direttissima. Le PDCant veut y développer des logements et des activités. Cet ensemble de zones est beaucoup plus large que celui prévu dans notre plan communal.

Le président ouvre les débats.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence du développement de ce dernier point car le TCMC est déjà en limite de capacité et les nouvelles rames pourront à peine absorber l'accroissement de trafic engendré par le développement des Vergers. Le SUTPE reconnaît nourrir les mêmes doutes. M. Tschudi signale qu'il a déjà fait part de ce problème au conseiller d'Etat, M. Muller en lui rappelant que le TCMC doit s'étendre jusqu'à St-Genis, ce qui aura tendance à limiter encore sa capacité.

Le conseiller administratif, M. Devaud, propose que Meyrin demande le déclassement de zones agricoles près du quartier de la Citadelle pour permettre à des Cointrinois de construire des villas. Cette proposition suscite une série d'interventions des commissaires présents. Est-il pertinent d'indiquer maintenant que nous sommes prêts à céder sur Cointrin ? Comment assurer que les terrains déclassés seront cédés à des prix abordables pour les Cointrinois ? Comment assurer que les Cointrinois auraient une priorité ? Y a-t-il assez de terrains potentiels pour tous les Cointrinois qui voudraient faire ces échanges ? L'idée, déjà formulée par un ancien commissaire et pour séduisante qu'elle soit, ne semble pas être réalisable et n'a d'ailleurs pas été incluse dans notre plan communal.

M. Tschudi recentre les débats sur le PDCant et ses différences avec notre plan communal et ajoute qu'il est important que nous nous coordonnions avec les communes voisines afin de mieux faire entendre nos idées et propositions.

Le président annonce que la seconde commission de ce jour discutera des propositions à faire dans le préavis communal. Et il lève la séance.

Le président ouvre la deuxième commission en précisant que lors de cette session les commissaires devront se prononcer sur ce qui a été énoncé dans la précédente session pour permettre au SUTPE de rédiger une résolution qui devra être votée à la séance du Conseil municipal de décembre. Une nouvelle commission aura lieu le 30 novembre pour revoir cette importante résolution.

Mobilité

Le débat porte sur la liaison Meyrin-Ferney : aménagement urgent de pistes cyclables, « bike and ride », fréquence des bus à augmenter, chronologie du

prolongement du tram, et esquisse d'une liaison tram Ferney- Meyrin- St-Genis, liaison qui n'est pas du goût de tous les commissaires, mais qui est approuvée à la majorité.

La valorisation des haltes ferroviaires est également acceptée.

Urbanisation

Zimeysa : l'objectif de la Commune est de ne pas transformer cette zone en zone de stockage et de logistique. Tous les commissaires soutiennent cet objectif. Un commissaire soulève le problème de la mobilité qu'engendre cette zone, surtout si elle devenait une zone de stockage et logistique. Le SUTPE souligne la nécessité de mutualiser les stationnements dans ce secteur. Il convient de manifester notre volonté de voir dans la Zimeysa le développement d'activités mixtes, en rappelant la proximité du CERN et de l'Hôpital de La Tour. Les commissaires approuvent ces points.

Zone le long de la Direttissima : un joli débat conclut que cette zone devra être scindée en trois :

- 1. dans celle face au Cycle de la Golette, développement d'un secteur à très haute valeur ajoutée pour être la vitrine de Meyrin sur la ligne du tram.*
- 2. dans celle la plus au sud-ouest, zone mixte logements (40%) et activités (60%) compatible avec la zone 4 adjacente.*
- 3. dans celle centrée autour du Bois du Lan, zone d'activités et préservation du Bois du Lan.*

PSD "Tête GVA"

Le débat s'engage sur l'opportunité de demander des déclassements à la Citadelle en compensation du déclassement de Cointrin, quand notre Conseil s'oppose fermement au déclassement de Cointrin. Les commissaires s'accordent sur un texte qui rappelle ce que nos résolution et plan directeur communal définissent clairement, tout en demandant aux autorités cantonales de préciser les marges de manoeuvre et de prévoir des surfaces dédiées aux espaces verts et aux infrastructures publiques.

"Cœur Vert"

Après un bref échange de points de vue, les commissaires proposent que la résolution indique qu'il est possible à un "cœur vert" d'être traversé par des transports en commun, mais en limitant le nombre d'arrêts dans ce secteur et en les localisant dans les zones déjà urbanisées.

Autres thèmes

Les trois thèmes de la nécessité de l'insertion d'une fiche sur les écoquartiers, de la mutualisation des stationnements et de la route d'évitement Meyrin Est obtiennent l'approbation de la commission.

Le président lève la séance.

Commission du 30 novembre 2011

Le président ouvre la séance en rappelant ce qui vient d'être dit dans ce rapport. Il passe ensuite directement la parole au SUTPE. Le représentant du SUTPE précise qu'il a rédigé les annexes de la résolution à partir des observations faites par les commissaires lors des précédentes séances. Il signale que les communes de Vernier et du Grand-Saconnex ont toutes deux l'intention de donner un préavis défavorable au PDCant. Comme ces communes ont soulevé, en gros, les mêmes objections que celles exprimées par notre commission, il demande si nous

voudrions a priori voter cette résolution dans le même sens. Cette demande lance un débat où certains commissaires ont initialement préféré un vote favorable, alors que d'autres se sont immédiatement prononcé pour un préavis défavorable. Finalement, tous les commissaires se rallient à un préavis défavorable, de façon à faire corps avec les communes voisines et, ainsi, avoir plus de chances de faire entendre nos objections et demandes de modifications. Tout le monde étant d'accord sur l'orientation de cette résolution, il s'en suit une discussion sur comment formuler le vote lors du Conseil municipal pour s'assurer que tous les conseillers municipaux comprennent bien ce qu'ils votent. Le président résume la méthode : il sera demandé au Conseil municipal s'il accepte de préavis favorablement cette résolution. Dans le cas d'une majorité de "non", le terme "décide" sera remplacé par "refuse".

Nous passons ensuite à la revue des annexes qui forment le corps des objections formulées par notre commune. Un alerte et revigorant exercice de rédaction s'en suit : des phrases sont ajoutées, modifiées, déplacées, complétées pour donner naissance au petit joyau de clarté et de précision que sont les annexes de la résolution que nous allons voter ce soir.

Satisfaits de leur travail collectif d'ajustement du texte soumis par le SUTPE, les commissaires acceptent à l'unanimité tous les amendements proposés et avec la même unanimité refusent de préavis favorablement cette résolution.

Le président lève la séance.

Je vous remercie de votre attention."

M. Girardet remercie M. de Préville pour son rapport très complet et exhaustif. Il explique que l'annexe de cette résolution reflète bien l'état d'esprit des conseillers municipaux de la commune de Meyrin, à savoir leur mécontentement face à ce plan directeur cantonal. A propos du volet mobilité, il observe qu'en dépit des promesses faites, tous les axes sont saturés et le plan directeur cantonal ne laisse transparaître aucune amélioration dans les prochaines années. Au contraire, le trafic pendulaire de la ZIMEYSA, dont 50% provient de la France voisine selon une étude, sera alourdi par la création de nouveaux emplois. Il n'y a également aucun parking d'échanges prévu sur ce plan directeur cantonal, notamment près de Ferney et dans le prolongement du TCMC vers St-Genis. Aucune mesure incitative n'a été mise en place par l'Etat pour que la France participe à ses parkings d'échange. La pétition lancée par A gauche toute et Couleurs meyrinoises demandant la mise en place du système de macarons est une réaction à l'habitude d'utiliser la Commune comme un immense parking. Il estime donc cette mesure justifiée pour que les habitants ne soient pas pénalisés.

Par ailleurs, les membres de la commission ont clairement marqué leur opposition à l'objectif du Canton de transformer la ZIMEYSA en zone de stockage et de logistique suite au projet Praille-Acacias-Vernets. La Commune souhaite en effet collaborer avec le CERN et l'Hôpital de la Tour pour en faire une zone de projets dédiés au transfert de technologies.

M. Girardet poursuit avec la zone villas, dont le plan directeur communal précise pour Cointrin-ouest, notamment, qu'elle ne soit pas transformée en zone de développement 3, c'est-à-dire en zone d'activités. En effet, le Conseil municipal a estimé que Meyrin avait fait suffisamment de concessions et il rappelle que ce n'est pas en déclassant une zone villas que Meyrin obtiendra plus de logements dans les prochaines années.

Concernant le volet nature et paysage, le plan directeur cantonal n'intègre par les trois espaces qui privilégient la biodiversité sur la Commune: le lac des Vernes (qui n'est pas encore construit), le Jardin alpin et les marais de Mategnin.

Il souhaite également que les couloirs de verdure soient maintenus le long de la frontière afin que la faune puisse se déplacer.

En conclusion et se basant sur le dernier numéro de Pic-vert, il estime que la bonne stratégie dans une période de profonds changements et de grande insécurité énergétique et économique, nationale et internationale, serait de consolider les acquis et de les renforcer tout en limitant les engagements au strict nécessaire.

Il remarque qu'aujourd'hui Genève n'est plus capable de garantir à sa population actuelle un niveau de sécurité et de ressources d'énergie et de protection de la propriété privée. Le plan directeur cantonal n'apporte, de ce point de vue-là, aucune solution et risque même de péjorer la situation. Les projets urbanistiques risquent d'alourdir le poids de la dette publique pour les générations futures. Par conséquent, il estime que le projet de plan directeur cantonal n'a pas les moyens de ses ambitions. Il ne prévoit pas de compensations adéquates pour les populations qui feront les frais de sa mise en place. Il porte atteinte, de manière disproportionnée au mode de vie des Genevois et au droit de propriété particulièrement en ce qui concerne les zones villas. En définitive, le plan directeur cantonal n'atteint pas le but qu'il s'est fixé: une ville compacte, verte et multipolaire qui respecterait les principes d'un développement durable. Pour toutes ces raisons, **M. Girardet** annonce que le MCG préavisera négativement cette résolution.

M. Boccard fait part de la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"Le but d'un plan directeur cantonal est d'élaborer un document permettant un aménagement du territoire cohérent et coordonné entre les différentes collectivités publiques. Ce plan a aussi pour objectif de définir la vision d'avenir de l'aménagement de notre canton et de manière très indirecte celle de notre commune, au moins pour les 10 prochaines années.

, à savoir:

-
- l'urbanisation/densification
- l'espace rural-paysage

Ces différentes catégories auraient dû être analysées ensemble en corrélation avec une vision globale, ce qui ne semble pas être le cas dans le projet de concept de l'aménagement cantonal et le projet de schéma directeur cantonal.

Toutes les demandes de compléments étant listés en annexe de la résolution, il ne semble pas nécessaire de les relever maintenant, ce d'autant plus que M. de Préville, lors de la lecture de son rapport, a déjà relevé un certain nombre de ces points.

Toutefois, je relèverai trois points démontrant le manque de vision de ce plan (et de connaissance du terrain des rédacteurs de ces deux projets):

- la saturation actuelle des moyens de transports (individuels ou en commun) sur la Commune. Aucune solution n'est apportée par le plan;

- le déséquilibre choquant en matière d'urbanisation entre la rive droite et gauche et la non prise en cause des conséquences;
- la Zimeysa apparait clairement dans le plan comme une zone de relocalisation des activités industrielles poubelles de la Praille et non comme une zone industrielle valorisée.

Au vu du nombre important d'interrogations subsistant après lecture et analyse du plan directeur cantonal, le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin préavisera défavorablement le projet de plan directeur cantonal. Il s'agit ainsi de donner un signal clair au Conseil d'Etat, qui adressera un rapport au Grand Conseil, afin que ce dernier se prononce pour approuver ou non le plan directeur cantonal."

M. Robert annonce que le groupe socialiste votera défavorablement ce plan directeur cantonal. Il relève que ce dernier se démarque sur plusieurs points du plan directeur communal: notamment le fait de ne pas avoir pris en compte l'augmentation de la mobilité, qui devra s'engager vers une augmentation de la fréquence et le prolongement des lignes jusqu'à St-Genis et Ferney.

Le deuxième point concerne le déséquilibre entre la rive gauche et la rive droite du point de vue urbanistique.

Enfin, le développement de la ZIMEYSA proposé par le plan directeur cantonal n'en est pas un, puisqu'il s'agit, principalement, de recueillir les stocks des entreprises délogées du secteur Praille-Acacias-Vernets.

De plus, il estime également capital de préserver les couloirs verts menant à Ferney afin de permettre une insertion harmonieuse de la faune et de la flore des marais de Mategnin.

Il félicite le travail effectué par la commission d'urbanisme et se réjouit de la convergence entre les communes de la rive droite qui vont refuser de préavisier favorablement ce plan directeur cantonal.

M. Tremblet donne lecture de la position des démocrates-chrétiens :

"Le plan directeur cantonal, un gros pavé indigeste à souhait, dans lequel nous sommes censés trouver quelques projets d'avenir qui nous permettraient d'affirmer, en arrivant au terme de sa lecture, que c'est ce que nous voulons pour notre canton demain, mieux encore, la manière dont nous souhaiterions voir se développer Meyrin !

Et bien ce ne fut pas le cas ! Et avec mes collègues PDC nous ne partageons pas cette vision d'avenir à l'horizon 2030, celle que souhaite le Conseil d'Etat.

Plusieurs points nous amènent à cette conclusion et permettez-moi d'en relever quelques-uns :

- C'est à nouveau la rive droite qui doit faire le plus gros effort et il nous semble, en ce qui nous concerne, que nous en avons déjà fait beaucoup : les Vergers, les 2 plans localisés de quartier de Cointrin, celui de Caillat 1, sans parler de Caillat 2, qui arrivera tôt ou tard, et les modifications de zone de Cointrin-Est avec lesquelles le Canton tente le forcing. Et les autres ? Que consentent-ils pour le bien de tous ? Quand toutes les communes en auront fait autant que nous, à la mesure de leur taille bien entendu, et bien nous verrons, mais pour l'instant, nous disons stop !
- Et si quand bien même nous densifierions à Meyrin, aucune mesure ne sont prises en compte pour développer les infrastructures routières et de transports

en commun ! On a le tram, cela suffit ! Il faut densifier le long de son parcours nous dit-on ! Nous ne pourrions même pas augmenter les fréquences pour cause de bouchons plus bas sur le parcours. Aucune véritable liaison tangentielle n'est proposée et encore moins le développement des 2 haltes ferroviaires. Quant au trafic routier, on ne parle même pas de la route de contournement Est que nous avons inscrite dans notre plan directeur communal.

- La zone industrielle de la Zimeysa ainsi que son développement ne sont pas assez valorisés. Le plan directeur cantonal se borne à vouloir transférer les activités industrielles qu'il faut déménager du Praille-Acacias-Vernets (PAV) sous prétexte que nous avons la voie ferrée et que nous sommes proches de l'autoroute ! Nous demandons mieux que cela. Ces 2 arguments que sont le train et la route en font justement un avantage pour y créer également une zone d'activité en synergie avec le CERN et un secteur à très haute valeur ajoutée dans la proximité de l'Hôpital de la Tour.
- Enfin, et j'en terminerai avec pour 4^{ème} point, un mot sur les mobilités douces. Alors même que nous avons pris l'initiative de mettre en place des abris-vélos à chaque arrêt de tram, déjà victime de leur succès aujourd'hui, la cité de Meyrin ne figure même pas en tant qu'interface pour les mobilités douces et les "Bike & Ride", indispensables à nos yeux.

C'est principalement pour ces 4 points qui nous semblent être primordiaux pour la qualité de vie et le développement harmonieux de notre commune sur le point de l'habitat et de l'emploi que nous refuserons, ce soir, ce projet de plan directeur cantonal... en approuvant cette résolution ! Nous vous invitons à en faire de même afin de montrer aux autorités cantonales notre détermination à poursuivre dans la voie sur laquelle nous souhaitons avancer et qui a été abondamment développée dans notre plan directeur communal récemment adopté.

Je vous remercie de votre attention."

Au nom du groupe PLR, **Mme Kunz** déclare:

"Une vision d'avenir oui. Une vision d'horreur, non ! Sachant qu'environ 30'000 véhicules transitent par la Cité, le PLR estime que ce transit a atteint ses limites à force de subir quotidiennement les bouchons. Le PLR souhaite donc défendre une cohabitation harmonieuse entre urbanisme et ruralité et par conséquent invite tous les conseillers à préavisier défavorablement cette résolution."

M. Hulliger observe que la tendance vis-à-vis des projets cantonaux s'est inversée par rapport aux années précédentes et s'en réjouit fortement. En effet, la vision 2030 du plan directeur cantonal est peu attrayante pour la rive droite et particulièrement en ce qui concerne le pan de la mobilité puisqu'aucune alternative viable n'est proposée aux problèmes des embouteillages. Tout comme l'ensemble de l'hémicycle, il annonce que son parti préavisera défavorablement cette résolution. Il rappelle que les communes avoisinantes ont également refusé ce plan directeur cantonal, il est donc capital que le vote soit unanime pour avoir plus de poids.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **résolution n° 2011-16a**,

**relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 -
concept de l'aménagement cantonal**

Vu le plan directeur communal de Meyrin adopté par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat;

Vu la séance de commission d'urbanisme élargie du 5 octobre 2011, en présence de Mme D. Pressevot, cheffe du secteur Rhône-Lac de l'Office cantonal de l'urbanisme et M. B. Leutenegger, directeur planification directrice cantonale et régionale de l'office cantonal de l'urbanisme au cours de laquelle des informations ont été fournies aux conseillers municipaux quant à la teneur du plan directeur cantonal;

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal "Genève 2030";

Vu les délais impartis à fin 2011 aux communes pour approuver la révision du plan directeur cantonal Genève 2030;

Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune de Meyrin en date du 25 octobre 2011;

Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) le 29 novembre 2002 (art. 11bis et 36 de la L 1 30, dite LaLAT) dotant les plans directeurs d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu le plan directeur cantonal "Genève 2015" adopté en 2001 et mis à jour par arrêté du Conseil d'Etat du 28 mars 2007;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 13 décembre 2011,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de préavisier défavorablement le projet de plan directeur cantonal Genève 2030 et ce en raison des points annexés.

Annexes de la résolution : demandes de compléments

Généralités

Le Conseil municipal demande de:

- dégager des priorités en veillant à un équilibre des projets en nombre et en importance entre les deux rives du Rhône et d'établir un calendrier général des projets au regard du grand nombre de mesures et de projets proposés par le PDCant.
- préciser les modalités de financement ainsi que les moyens à mettre en œuvre des différents acteurs pour les mesures proposées dans le PDCant. Il est en effet nécessaire d'avoir des réponses sur le coût des infrastructures prévues et de leur répartition, ainsi que sur les incidences fiscales des projets.
- prendre en compte l'évolution du trafic aérien et de son impact sur la commune de Meyrin mais également sur les communes de Satigny et de Vernier. Le PDCant 2030 s'appuie sur des données dépassées en matière de charges sonores issues des activités de l'AIG dont l'état de référence correspond aux données de l'année 2000. Les données communiquées par l'AIG, issues des années 2006 à 2008, induisent des empreintes des VLI (valeurs limites) et VLA (valeurs d'alarme) très différentes qui influencent directement l'urbanisation et les affectations des zones affectées; le PDCant 2030 ne prend pas en compte cette évolution. La commune de Meyrin demande que les zones résidentielles actuellement soumises au bruit des avions soient maintenues en l'état et que les procédures de modification de zone soient mises en suspens.

Volet mobilité

Les mesures proposées en matière de mobilité ne répondent pas suffisamment aux objectifs de création de logements et d'activités prévus par le PDCant.

Le PDCant ne prend pas en considération les conséquences des mesures de densifications proposées sur les infrastructures routières et de transports en commun existantes. Les accès à la Commune par la route de Meyrin, que ce soit par la route ou par le tram (TCMC) sont, aujourd'hui déjà, à niveau de saturation et le PDCant n'apporte pas de réponse à cette importante problématique.

La densification prévue dans ou aux abords de la Commune (logements, emplois, industries) accentuera encore davantage cette pression et rien n'est prévu dans le PDCant quant à l'absorption de cet accroissement de la mobilité par les transports collectifs, notamment par l'augmentation proportionnelle des fréquences des trams sur la ligne du TCMC. En effet, les infrastructures de transport existantes ou prévues par le PDCant ne pourront plus absorber le surplus de déplacements induit par l'ensemble des projets de développement prévus.

En ce sens, la politique des zones de développement préconisée par le PDCant va favoriser une forte augmentation de flux croisés de déplacements, alors qu'il n'est pas prévu à Meyrin de véritables liaisons tangentielles au niveau des transports collectifs ou à celui des mobilités douces. Du fait de ce manque de planification, la commune de Meyrin va subir de plein fouet les conséquences du trafic induit par l'urbanisation multipolaire préconisée.

La Commune demande que les points suivants apparaissent dans le PDCant :

3. Axe "Avenue Auguste-François Dubois":

Dans une 1^{ère} étape (à court terme), il est nécessaire de valoriser l'axe "Dubois-Ferney" en aménageant des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs ainsi qu'en améliorant la fréquence des bus à 15 minutes. De plus, une amélioration du "bike and ride" du site Meyrin-Gravière doit être indiquée.

Dans une 2^{ème} étape (à moyen terme), la Commune souhaite faire apparaître le prolongement du tram TCMC de Meyrin à Ferney ainsi que la volonté de créer un P+R à Ferney au niveau du centre commercial Leclerc dans la perspective d'une meilleure desserte du quartier de l'Orion. Toutefois, la préservation du « cœur vert » porté par le PACA doit être maintenue et, de ce fait, toute urbanisation ou densification sur l'itinéraire du tram sera à proscrire.

Dans une 3^{ème} étape (à long terme), la Commune demande que la création d'une liaison du tram "Saint-Genis - Meyrin village – Gravière – Ferney" via l'avenue de Vaudagne puis l'avenue Dubois apparaisse dans le PDCant.

4. Haltes ferroviaires:

Il est nécessaire que la valorisation des deux haltes ferroviaires situées sur le domaine communal apparaisse clairement dans le document. Le PDCant doit appuyer la nécessité de rendre attractifs les équipements ferroviaires : fréquences accrues, allongement de voies, interfaces aménagées, intermodalité dans les haltes, etc.

5. Zones industrielles:

La création d'un axe TC (transports collectifs) fort en direction de la ZIMEYSA est mentionnée à un horizon au-delà de 2020. Cet horizon temporel est inacceptable au regard des développements très importants prévus avant 2020 dans le secteur.

6. Route de contournement Est:

Il est impératif de mentionner la création d'une route de contournement Est de la Commune pour soulager les axes habités. Parallèlement le Conseil municipal demande un déclassement des axes cantonaux actuellement surchargés.

7. Valorisation des routes cantonales:

La valorisation des axes cantonaux que sont la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casai (aménagement cyclables, densification) doit être indiquée dans le PDCant.

Volet urbanisation

Le PDCant poursuit la densification et l'extension des activités artisanales et industrielles sur la rive droite essentiellement. Il n'est prévu aucune nouvelle zone d'activités sur la rive gauche, ce qui entraînera un déséquilibre territorial important ainsi que des mouvements pendulaires massifs, chargeant davantage les axes routiers et de transports en commun, dont les conséquences en termes de mobilité ne sont pas traduites dans le document.

La densification doit se faire de manière différenciée sur le territoire meyrinois.

Le Conseil municipal demande qu'il soit renoncé à toute densification du sol dans le secteur de Meyrin-Cité.

Les projets de densification devront se mener de manière cohérente en fonction des typomorphologies et des volumétries d'ensemble. Il est impératif de conserver à Meyrin sa qualité de "Cité-Parc". Il faut donc favoriser des opérations de densification par des surélévations d'immeubles et proscrire de nouvelles constructions au sol qui péjoreraient l'utilisation de l'espace privé-public.

La Commune demande que les points suivants apparaissent dans le PDCant :

1) Secteur Zimeysa:

Le Conseil municipal refuse catégoriquement que la Zimeysa devienne uniquement un portail logistique pour les activités industrielles issues du PAV (stockage, logistique, etc.). Il manque dans le document une stratégie négociée avec les autorités communales de Meyrin portant sur la délocalisation des entreprises de la zone Praille-Acacias, malgré la demande formelle des communes de Meyrin, Satigny et Vernier.

Cette vision contredit le postulat de base du PACA qui prévoit à cet endroit une "adresse d'innovation".

Les mutations proposées par le PDCant sont de nature à faire de la Zimeysa une zone affectée des erreurs du passé dans la zone industrielle de Praille-Acacias (ZIPA).

L'attractivité du secteur et sa desserte tram, train et route, ainsi que la proximité de l'aéroport en font clairement de la Zimeysa le PAV de demain.

Le Conseil municipal préconise dans ce secteur une zone d'activité en synergie avec le CERN et l'Hôpital de la Tour et souhaite y créer un secteur mixte dédié au transfert technologique (entre physique fondamentale et industries).

La proximité directe de lignes TC (transports collectifs) attractives (Directissima-TCMC) positionne la Zimeysa dans une configuration idéale pour la création d'activités mixtes (logement-bureau-industrie- formation).

Il apparaît primordial de clarifier le zonage de la Zimeysa en fonction des différents types d'activités sachant qu'il existe actuellement dans le secteur des activités mixtes (horlogers, entreprises pharmaceutiques, etc.)

Une réflexion plus fine doit être mise en place et le PSD relatif à ce secteur doit démarrer dans les plus brefs délais et avant l'horizon 2013 comme stipulé dans le PDCant.

Il est également nécessaire de travailler sur la mutualisation du stationnement. Cette notion doit apparaître clairement dans le PDCant et principalement en ce qui concerne les différentes zones industrielles.

2) Zones déclassées en "renouvellement urbain mixte":

Concernant les zones déclassées en renouvellement urbain mixte le long de la route de Meyrin, le Conseil municipal demande :

- 1) Au "nord-est" de la Zimeysa, de favoriser un secteur à très haute valeur ajoutée, en synergie avec l'Hôpital de la Tour et le CERN, vitrine de l'entrée dans Meyrin.
- 2) Au "centre-est", d'encourager une zone mixte logements (40%), activités (60%), dont les gabarits sont compatibles avec la zone 4 adjacente.
- 3) Au "nord-ouest", d'encourager une zone d'activités et préserver le Bois du Lan.

3) PSD "Tête GVA" :

Le Conseil municipal demande que toute modification de zone soit gelée et fasse l'objet d'une concertation ultérieure dans le cadre de l'élaboration des PSD.

Le Conseil municipal demande également qu'il soit tenu compte de la résolution 2009-03a ainsi que du PDCom qui traitent clairement de cette question.

La question des surfaces dédiées aux espaces verts et infrastructures publiques (écoles, EVE, installations sportives, etc.) est à définir précisément dans le cadre de ces projets.

Une réflexion plus fine doit être menée quant au nombre de logements et d'emplois prévus dans ce secteur au regard des capacités TIM (transports individuels motorisés) et TC (transports collectifs) d'ores et déjà saturées sur la route de Meyrin.

Des précisions doivent être apportées concernant les modalités de financement ainsi que les moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs pour les mesures proposées dans ce PSD.

4) Ecoquartier :

Le Conseil municipal demande qu'il soit rédigé une fiche spécifique concernant les écoquartiers (financement des infrastructures, équilibre financier imposé par l'Office du logement etc.)

Volet nature et paysage

La Commune demande finalement que les points suivants apparaissent dans le PDCant :

- 1) Préserver le cœur vert de toute urbanisation/densification sur l'itinéraire du tronçon du tram "Meyrin-Ferney" proposé**

Dans la mesure où un tram peut relier deux pôles urbanisés sans forcément que ses abords le soient également, le Conseil municipal demande que l'avenue Auguste-François-Dubois bénéficie, à terme, d'un tram tout en préservant le cœur vert, par la limitation du nombre d'arrêts et en les localisant dans les zones déjà urbanisées.

2) Développer les liaisons paysagères tangentielles

Les "liaisons paysagères" entre Meyrin et Ferney doivent apparaître clairement dans la perspective d'un développement tangential pour la préservation des paysages et du cadre de vie.

La Cité de Meyrin doit également figurer en tant qu'interface principale pour les mobilités douces, les transports en commun et les "Bike and Ride".

Le Conseil municipal demande que soit précisé dans le document, les trois espaces importants pour la biodiversité sis sur la commune de Meyrin, à savoir: le lac des Vernes, le Jardin alpin et les marais de Mategnin.

* * *

10. Motion n° 2011-07 présentée par Mme Adriana Schweizer au nom du parti UDC de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité routière au croisement de la rue Virginio-Malnati et de la route de Meyrin ainsi qu'à la rue de Vaudagne, à l'arrêt Gravière

Mme Schweizer explique que cette motion est née du constat de l'indiscipline de certains usagers, notamment des vélos et des motos qui traversent sans faire attention aux trams, voitures ou piétons. Elle espère pouvoir éviter de graves accidents par la prise en considération rapide de cette motion.

En réponse, **M. Frauchiger** rappelle que la commission de sécurité du mois de janvier étudiera cette problématique ainsi que d'autres points névralgiques, au niveau sécuritaire, sur la Commune. Il estime donc que cette motion n'apporte rien de nouveau.

Mme Schweizer répond que la motion s'adresse au Conseil administratif afin qu'il prenne des mesures.

M. Frauchiger explique simplement que la commission sécurité a déjà constitué un dossier qui aurait dû être traité préalablement mais au vu de la surcharge du calendrier politique cela n'a pu se faire.

M. Hubert souhaite que M. Frauchiger prenne conscience que de graves accidents ont failli avoir lieu à ce croisement. Il estime donc nécessaire de demander au Conseil administratif de prendre des mesures avant qu'il n'y ait des morts.

M. de Préville conçoit qu'il faut agir rapidement toutefois, il rappelle qu'une motion demande d'étudier et donc, il faudrait convertir en une résolution afin que la demande soit une action. Le seul problème de taille est que cette problématique tient du domaine cantonal. Or, certaines mesures devront faire appel aux services cantonaux, connus pour leur grande célérité, et attendre qu'ils se mettent en branle. Il demande si l'UDC souhaite transformer cette motion en résolution ou la laisser telle quelle bien qu'il n'en voit, personnellement, pas l'intérêt.

M. Tschudi estime que la motion est une bonne initiative. En effet dans la mesure où un groupe politique constate une situation dangereuse, il est indispensable de faire part de la problématique pour que des mesures soient prises. Toutefois, il souligne les limites de la présente motion puisqu'il lui paraît difficile de sécuriser des gens indisciplinés. Il rappelle que la police signale également d'autres endroits dangereux sur la Commune qui sont ensuite pris en charge par le service de l'urbanisme notamment au travers d'aménagements spécifiques en vue d'améliorer la sécurité. Par conséquent, si cette motion est acceptée par le Conseil, il propose qu'elle soit intégrée dans l'ensemble du dossier de la commission de sécurité.

M. Hulliger estime que cette motion a toute sa légitimité, car elle demande d'étudier la mise en place d'aménagements. Le Conseil administratif n'aura qu'à l'intégrer aux mesures qu'il aura prévu. Par contre, il n'est pas convaincu par l'utilité des chaînes. En effet, si les motos ont pour habitude de passer à grande vitesse sur ce tronçon, les dommages risquent d'être conséquents pour les malheureux surpris par la pose des chaînes...

M. Orlandini déclare que les problèmes de sécurité routière sont nombreux sur la Commune (non respect des vitesses, même à proximité des écoles, etc.) Il est donc important que le Conseil administratif en prenne conscience sans pour autant voter une motion pour chaque élément.

Mme Hayes trouve qu'il importe peu que la commission de sécurité planche déjà sur le problème. Le plus important, à ses yeux, est que les choses soient faites. Elle ne doute pas que le ne va pas attendre de sécurité. Elle ne doute pas de la réactivité et du bon sens du Conseil administratif qui ne va pas attendre six mois pour prendre les mesures qui s'imposent.

M. Tremblet annonce que le PDC soutiendra cette motion, car il est conscient des problèmes de sécurité sur l'avenue Virginio-Malnati. Il remarque également le manque de signalisation de l'impasse, lequel entraîne le passage de nombreux véhicules qui empruntent cette rue pour se retrouver nez à nez avec des potelets. Il lui importe donc que la remise en état de ce quartier soit finalisée après cette longue période de travaux.

Le débat étant clos, **Mme Girardet** soumet au vote la **motion n° 2011-07**,

présentée par Mme Adriana Schweizer, au nom du parti UDC de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité routière au croisement de la rue Virginio-Malnati et de la route de Meyrin ainsi qu'à la rue de Vaudagne, à l'arrêt Gravière

Vu que les travaux du tram ont pris fin;

Vu que la circulation normale des rues a repris plus ou moins normalement;

Vu qu'à hauteur de la rue Virginio-Malnati, avant le croisement avec la route de Meyrin, il manque un panneau indiquant qu'il s'agit d'une impasse, mettant ainsi en difficulté les voitures qui s'y engagent;

Vu que les motos et les vélos traversent tout de même à cet endroit malgré les potelets qui ont été installés;

Vu la dangerosité de cet endroit, où circulent trams, voitures et piétons;

Vu qu'à la rue de Vaudagne, à l'arrêt du tram Gravière, il y a également des potelets qui n'empêchent pas les motos et vélos de traverser;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 13 décembre 2011,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité:

- de faire poser des chaînettes aux potelets existants à la rue de Vaudagne à l'arrêt Gravière,
- de faire poser des chaînettes aux potelets existants au carrefour de la rue Virginio-Malnati et de la route de Meyrin,
- d'installer un panneau "impasse" à la hauteur de la paroisse St-Julien sur la rue Virginio-Malnati.

M. Charpier souhaite apporter une précision concernant le délai des motions: bien que le règlement stipule six mois, il s'agit d'un maximum, rien n'empêche le Conseil administratif de prendre des mesures avant la fin du délai.

* * *

11. **Motion n° 2011-08 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom du parti AGTCM, demandant la suppression du service de surveillance de la commune de Satigny par les APM meyrinois**

Lors d'une discussion sur le budget, **M. Hulliger** annonce avoir proposé un peu par provocation, de supprimer la ligne recettes "APM en service sur la commune de Satigny", puis finalement s'était désisté. Il remarque que ce projet serait plus percutant en le transformant en résolution plutôt qu'en motion, puisqu'il demande de résilier dans les plus brefs délais la convention établie avec la commune de Satigny concernant la surveillance du territoire satignote par les APM meyrinois. Il sait que le Conseil administratif a déjà pris langue avec les autorités de Satigny, mais il souhaite que ces dernières prennent conscience que le Conseil municipal souhaite récupérer son APM puisque la Commune se trouve en sous-effectifs. Il ne demande pas que cette mesure soit applicable du jour au lendemain, mais espère que cette résolution dénote l'intérêt porté par le Conseil municipal à la surveillance du territoire meyrinois. Rien n'empêche les autorités satignotes de trouver une solution en faisant appel à une société de sécurité privée ou de s'organiser avec les communes voisines.

M. Tschudi précise que la convention devra être dénoncée avant le 30 septembre 2012, et entrera en vigueur seulement en janvier 2013. Par conséquent, la surveillance du territoire satignote par l'APM meyrinois devra être maintenue d'ici-là.

Il rappelle que le responsable de la police municipale s'était montré pessimiste face au manque de relève, puisque sur les 13 candidats, seuls 4 étaient encore en lice après le premier examen. L'autre alternative était de récupérer les étudiants de l'école de police cantonale qui arrêtaient leur formation pour différentes raisons. Pour ces différentes raisons, à partir de 2012, cinq nouveaux agents rejoindront les rangs de la police municipale.

Revenant sur la proposition de motion de M. Hulliger, il déclare être gêné par le contenu du message adressé à Satigny qui se révèle peu constructif. En effet, il estime que la sécurité ne concerne pas uniquement Meyrin, mais également les communes environnantes. Il préfère développer des efforts d'intercommunalité et, dans un avenir proche, qu'il puisse être possible de s'entre-aider en cas de pénurie. **M. Tschudi** souhaite demander à Satigny de participer aux efforts de renforcement d'une police municipale en collaboration avec Russin, Dardagny, ..., et éventuellement avec Meyrin par exemple par le partage d'infrastructures, des postes administratifs, etc.

M. Hulliger se réjouit de cette bonne nouvelle, mais demande, néanmoins, que l'on suspende cette motion jusqu'en juin 2012 afin de voir si les engagements sont confirmés.

Mme Girardet déclare, suite à la demande d'ajournement, clore le débat.

M. Girardet s'empresse de répliquer qu'il devient difficile de débattre au sein du Conseil. Il trouve malheureux que le règlement stipule qu'une seule prise de parole par parti soit admise et qu'il ne soit pas possible de revenir sur un point lorsque l'objet revient de commission. Il en conclut que les institutions démocratiques sont mises à mal avec ce genre de procédé. Revenant sur la motion, envers laquelle il se montre favorable, il propose que M. Hulliger transforme le dispositif de sa motion en demandant au Conseil administratif de *"renégocier la convention avec la commune de Satigny"*.

M. Hamann partage également cette opinion. La renégociation pourrait se formuler de la manière suivante: à partir du 15^{ème} homme, la commune de Meyrin pourrait accepter de mettre un agent de la police municipale à disposition de Satigny. Il demande que le Conseil administratif soit attentif au nombre d'agents disponibles à Meyrin avant de les envoyer surveiller la commune avoisinante.

M. Robert est gêné de transformer une motion qui était basée sur une situation de fait, désormais résolue, qui menace le Conseil administratif et la commune de Satigny telle une épée de Damoclès. Il trouve regrettable de mettre à mal les bonnes relations de voisinage avec Satigny. D'autre part, il lui paraît essentiel de respecter les engagements pris à l'égard de cette dernière et ajoute que les conseillers administratifs qui ont signé cette convention l'ont fait sérieusement. Du point de vue de l'efficacité de la sécurité et d'une saine gestion des finances publiques, il ne lui paraît pas raisonnable de balayer la convention, mais il propose au contraire de travailler ensemble de manière efficace. Il rappelle que les Meyrinois n'ont aucun intérêt à voir se développer une zone de non-droit dans la commune voisine. De plus, il tient à souligner que la somme versée par Satigny pour le service rendu de surveillance n'est pas négligeable et il salue le choix de Satigny de collaborer plutôt que de privatiser cette tâche.

M. Jimenay voit d'un mauvais œil la transformation de cette motion en résolution et propose que la convention entre Meyrin et Satigny soit supprimée à son échéance. Ainsi, Meyrin respecterait le contrat et laisserait tout le temps à Satigny de s'organiser pour trouver une solution. Il ajoute que si, à l'avenir, la Commune bénéficiait des forces nécessaires pour assurer le service de surveillance dans les deux communes, elle pourrait revenir sur sa décision. Toutefois, il souhaite que le Conseil administratif demeure, la prochaine fois, attentif aux modalités des engagements pris.

M. Hulliger propose de maintenir l'ajournement de la motion pour juin 2012. De plus, il ajoute retenir la proposition de M. Hamann, à savoir qu'en dessous de 15 agents de police municipale disponibles, la Commune pourrait refuser de prêter un agent à Satigny.

De plus, il estime qu'il n'existe aucune obligation de renouveler la convention après son échéance, car tout porte à croire qu'il ne s'agit plus alors d'une convention, mais plutôt d'un contrat de mariage. Selon lui, le fait de dénoncer la convention obligerait Satigny à trouver d'autres solutions.

M. Tschudi explique que cette convention est effectivement ancienne, puisqu'elle remonte à deux législatures précédentes et donne des précisions sur la façon de

dénoncer les avenants. En conclusion, il ajoute que l'engagement des agents de la police municipale se limite à quelques visites et contrôles et cela ne signifie nullement que la Commune met en permanence deux agents à disposition de Satigny. Il relève toutefois que la convention ne précise rien au cas où Meyrin serait en pénurie d'effectifs.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote **l'ajournement de la motion n° 2011-08** qui est accepté à l'unanimité.

* * *

12. Annonces de projets

Mme Ecuyer annonce que le PLR déposera prochainement une résolution sur l'impôt communal des chiens.

* * *

13. Propositions individuelles

Néant.

* * *

14. Questions

M. Tremblet a appris que tous les trams 14 n'allaient pas desservir Bernex, ce que les TPG se sont bien gardés de dire au moment de l'annonce des nouvelles dessertes. Il a réalisé, par la suite, que le troisième tram rebroussait chemin à la rue du Stand, élément qui ne semble pas plus perturber les TPG qui avaient pourtant affirmé ne pas vouloir de recoupements de lignes. De plus, ce tram, qui ne se trouve pas en site propre, accuse de forts retards aux heures de pointe. **M. Tremblet** demande si l'administration a été informée, au préalable, de cette situation et du fait que les deux trams qui vont jusqu'à Bernex sont ceux qui proviennent de Meyrin-Gravière. Les utilisateurs de la branche CERN et les habitants de Meyrin-Village n'ont donc pas d'autres solutions que de changer de tram en route. Enfin il demande pourquoi un des trams de Meyrin-Gravière ne s'arrêterait pas à la rue du Stand plutôt que celui du CERN. A cette question, les TPG répondent qu'ils ne possèdent pas suffisamment de véhicules et qu'il est probable qu'à l'avenir, les trois véhicules aillent jusqu'à Bernex. Enfin, il propose que l'administration écrive aux TPG pour leur demander qu'un des trams de

Meyrin-Gravière s'arrête à la rue du Stand afin que tous les Meyrinois puissent être traités de manière équitable.

M. Tschudi déclare ne pas avoir compris, lors de la conférence de presse à laquelle il a été convié, que tous les trams n'iraient pas à Bernex. Il déclare avoir fait la même observation que M. Tremblet, à savoir que les trams se trouvaient bloqués à la Coulouvrenière faute d'être en site propre. Il annonce qu'il écrira aux TPG pour leur faire part de ces différentes remarques.

En face de la place du village, **M. Boccard** a remarqué que des places de parking sont venues se greffer à côté du Monument. Il se demande quel statut est donné à cet emplacement et ajoute que ces places font concurrence au parking communal.

M. Devaud déclare avoir fait la même observation, mais n'est pas allé plus loin dans sa réflexion. Il annonce que le parking de Meyrin-village donne des résultats plus probants, mais il promet d'investiguer cette question. De plus, comme ces places de parking se trouvent à proximité d'une école, il fera le nécessaire pour interdire le stationnement à cet endroit pour des raisons de sécurité.

M. Tschudi ajoute qu'un abri-vélos couvert est prévu à cet emplacement. En attendant sa mise en place, il s'est demandé s'il ne serait pas judicieux de mettre des grandes pierres pour empêcher le stationnement de voitures, mais cette décision l'aurait définitivement classé dans le clan des antivoitures, ce qu'il ne souhaite pas forcément. *[Rires]* Pour remédier à la situation, il annonce qu'il accélérera l'installation du parking à vélos.

Deuxièmement, **M. Boccard** reprend sa question de la dernière séance, qui s'était inspirée d'un article paru dans le journal communal, dans lequel des citoyens s'indignaient du fait que le tri des différentes poubelles était mélangé par les employés communaux anéantissant ainsi les efforts consentis par la population meyrinoise lors du tri individuel. N'ayant pas eu de réponse à sa question dans les communications du Conseil administratif, il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Devaud annonce avoir interpellé M. Chatelain et ce dernier a garanti que les employés connaissent les consignes. Mais il est possible qu'en raison d'un manque de sacs, ces derniers aient pu mettre tous les déchets dans un même sac pour refaire le tri après coup au Centre de voirie horticole. En conclusion, **M. Devaud** déclare que les employés dans leur grande majorité font consciencieusement leur travail.

Mme Schweizer souhaite savoir s'il ne faudrait pas installer une main-courante de chaque côté de l'escalier de la salle Antoine-Verchère afin d'être conforme aux normes de sécurité. En effet, elle a été témoin des difficultés d'une personne à mobilité réduite qui a failli perdre l'équilibre dans cet escalier, lequel ne présente actuellement qu'une seule main-courante.

Mme Girardet déclare que la réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

Mme Hayes a remarqué que le linoléum des salles situées en sous-sol à l'école de Meyrin-Village, présente des irrégularités qui ont failli lui causer une chute.

M. Devaud déclare que l'administration s'en occupe et ce problème devrait être résolu durant les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, **Mme Hayes** ajoute que des vitres cassées depuis le mois de mai n'ont pas été remplacées dans la même école.

M. Devaud remercie Mme Hayes car il n'avait pas connaissance de cette situation, ce qui lui paraît invraisemblable au vu des normes de sécurité dans les établissements scolaires. **M. Devaud** annonce qu'il fera le nécessaire au plus vite.

Revenant sur une question de M. Charpier énoncée lors d'une précédente séance, **M. Hubert** signale que les baraquements de chantier situés près du skateparc sont toujours en place contrairement aux dires de M. Tschudi qui avait déclaré que les entreprises étaient sommées de partir le plus rapidement possible.

M. Tschudi se montre étonné mais rappelle que ces entreprises s'étaient engagées à partir conformément à la demande de la Commune. Il rappelle que ces dernières ont un délai à la fin de l'année pour remettre le terrain dans son état initial.

M. Charpier signale que les entreprises ont déjà enlevés deux éléments.

Mme Ecuyer rappelle qu'en juin 2010, elle avait proposé que des sanitaires soient installés au rez-de-chaussée de l'Auberge communale afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle souhaite savoir où en est cette proposition.

**Séance du 13 décembre 2011
tenue en séance ordinaire**

M. Devaud annonce que les personnes peuvent demander au gérant l'autorisation d'emprunter l'ascenseur afin d'accéder aux WC en attendant la transformation du bâtiment. Ce dernier sera équipé, à ce moment-là, de sanitaires au rez-de-chaussée.

Mme Ecuyer a eu vent des difficultés de passage pour les parents qui se rendent à l'EVE des Champs-Fréchets. Ces derniers se plaignent que les poussettes ont, très souvent, de la peine à passer en raison des voitures parkées à cet endroit. Elle demande s'il serait possible de mettre en place une signalisation, par exemple des croix jaunes, pour laisser l'emplacement libre. De plus, il semblerait que l'éclairage soit assez faible, notamment les soirs d'hiver.

M. Tschudi déclare que le problème de l'éclairage est souvent évoqué non seulement par les personnes âgées, mais également par des jeunes qui se sentent peu sécurisés sur ces tronçons. Etant donné que ces espaces extérieurs sont du domaine privé, il déclare que chaque année l'administration relance les régies pour qu'elles fassent le nécessaire, mais elles semblent en faire peu de cas malheureusement.

N'ayant pas de moyens légaux pour les y obliger, M. Tschudi annonce, néanmoins, qu'il fera à nouveau pression auprès de celles-ci.

* * *

Avant de clore la séance, **Mme Girardet** souhaite remercier chaleureusement l'administration communale, ses responsables de service et particulièrement le secrétaire général, M. Solai, et ses adjointes ainsi que M. Chatelain. En effet, c'est grâce à leur complicité que les conseillers ont pu bénéficier du cadeau distribué à tous les conseillers et de la traditionnelle étoile de Noël.

Elle termine en souhaitant à toutes et à tous de très belles fêtes et que la nouvelle année apporte paix, santé et bonheur au sein de leur famille.

* * *

La séance est levée à 22h40/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du xx 2012.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Damien BOCCARD

Myriam GIRARDET